

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.446
8 mars 1988

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA QUATRE CENT QUARANTE-SIXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 8 mars 1988 à 10 heures.

Président : M. Paul Joachim von STÜLPNAGEL
(République fédérale d'Allemagne)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 446ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je tiens à rappeler d'entrée que nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale de la femme. Est-il besoin de mentionner l'importance du rôle que jouent les femmes dans la société contemporaine, y compris bien sûr dans tous les efforts entrepris aux niveaux gouvernemental et non gouvernemental pour instaurer la paix et la sécurité internationales. Le désarmement est un élément indispensable de ces efforts et il n'est que logique que soient des nôtres aujourd'hui, pour suivre nos débats, des représentantes à la Conférence des femmes pour l'action en faveur du désarmement, de la justice et de la paix. Je tiens à leur souhaiter la bienvenue parmi nous. Je sais que la Conférence apprécie l'intérêt qu'elles marquent pour ses travaux, comme en témoigne la déclaration qu'elles vont nous faire et qui, comme je l'ai annoncé à notre dernière séance plénière, sera lue maintenant par le Secrétaire général de la Conférence du désarmement. Je donne la parole à l'Ambassadeur Komatina.

M. KOMATINA (Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général) (traduit de l'anglais) : Je vais maintenant vous donner lecture de la déclaration faite à la Conférence du désarmement par la Conférence des femmes pour l'action en faveur du désarmement, de la justice et de la paix : "En cette Journée internationale de la femme, des femmes se sont réunies à Genève pour préparer la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, lors de laquelle nous espérons voir la communauté internationale unir ses efforts en faveur du désarmement. Nous en appelons à la Conférence du désarmement afin que ses négociations avancent dans l'intervalle.

Il est regrettable que les négociations multilatérales menées depuis la première session extraordinaire n'aient pas abouti à des acquis tangibles. Les progrès enregistrés à la Conférence du désarmement dans l'élaboration d'une convention interdisant les armes chimiques sont néanmoins encourageants. Les femmes, qui sont les gardiennes des populations civiles, ont souffert et ont vu leurs enfants souffrir de l'utilisation des armes chimiques. Nous demandons instamment aux membres de la Conférence de faire preuve de volonté politique et d'achever la convention sur les armes chimiques d'ici à la fin de l'année.

Dans le monde entier, les femmes ont été l'un des fers de lance des campagnes menées en faveur du désarmement nucléaire. La contribution qu'elles ont apportée doit être reconnue à tous les échelons du processus de désarmement. A Nairobi, en juillet 1985, les femmes ont marqué la fin de la Décennie des Nations Unies pour la femme en démontrant qu'elles étaient capables de transcender les barrières de la fortune, de la géographie et des idéologies. Au nom de leurs gouvernements et de leurs organisations non gouvernementales, elles ont élaboré et approuvé les Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme, dont le paragraphe 250 se lit comme suit : "La préservation de la paix mondiale et la prévention d'une catastrophe nucléaire constituent aujourd'hui la tâche la plus importante, dans laquelle les femmes ont un rôle essentiel à jouer, notamment en promouvant activement l'arrêt de la course aux armements, suivi d'une réduction des armements, puis un désarmement général et complet, sous un contrôle international efficace; ainsi contribueraient-elles à améliorer leur situation économique.

(M. Komatina, Secrétaire général de la Conférence
et Représentant personnel du Secrétaire général)

Quel que soit leur système socio-économique, les Etats devraient s'efforcer d'éviter l'affrontement et de développer des relations amicales, objectif qui devrait être appuyé par les femmes".

L'interdiction des essais nucléaires figure à la première place de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. La poursuite des essais d'armes nucléaires entretient la course aux armements. Les femmes demandent qu'il soit mis fin à de tels essais. La Conférence du désarmement, en tant que pôle des négociations multilatérales, revêt à cet égard une importance capitale. L'achèvement et la vérification d'un traité d'interdiction complète des essais intéressent tous les Etats. La cessation des essais d'armes nucléaires n'est pas seulement une condition préalable à la limitation de la course aux armements et à l'élimination des armes nucléaires, c'est encore une nécessité écologique : nous sommes convaincues, en effet, que les essais constituent une menace grave à la santé des êtres humains et à l'environnement.

Les femmes se félicitent de la signature du Traité FNI à Washington en décembre 1987, ainsi que des nombreuses propositions avancées au cours de ces dernières années qui tendent à éliminer d'autres catégories d'armes nucléaires et à créer des zones exemptes d'armes nucléaires et chimiques dans presque toutes les parties du globe. Nous engageons aussi les gouvernements à entreprendre, dans le cadre des diverses instances existantes, notamment la Conférence du désarmement, de véritables négociations en vue de réduire les forces et les armes classiques. Les femmes agissant au niveau local, au sein d'organisations non gouvernementales et de mouvements pour la paix, ainsi que les hommes avec lesquels elles travaillent, ont donné naissance à nombre de propositions touchant le désarmement. La Conférence du désarmement devrait garder à l'esprit la capacité qu'ont ces personnes de contribuer au processus de négociation par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales. Elles souhaitent mieux communiquer avec la Conférence du désarmement, et nous croyons que c'est aussi le désir de la Conférence. Nous avons l'espoir que l'on pourra réfléchir davantage aux moyens d'y parvenir. Dans le cadre de ce dialogue, nous sommes reconnaissantes de l'occasion qui nous est offerte aujourd'hui de prendre la parole ici. Nous proposons que la transmission de l'information entre la Conférence du désarmement et les organisations non gouvernementales soit assurée au moyen de réunions et de communications écrites.

Alors que nous nous préparons pour la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, nous assurons la Conférence de notre appui. Il importe que cet organe enregistre dans ses travaux des progrès tangibles et rapides, car il en va de la survie de notre planète."

Tel était le message adressé par la Conférence des femmes.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Secrétaire général de la Conférence de nous avoir lu la déclaration qui nous était adressée par les participants à la Conférence des femmes pour l'action en faveur du désarmement, de la justice et de la paix. Je voudrais une fois encore les remercier de nous faire part de leurs vues sur d'importantes questions de désarmement.

(Le Président)

Conformément à son programme de travail, la Conférence examine cette semaine le point 3 de l'ordre du jour intitulé : "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées". Toutefois, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, les représentants qui souhaiteraient soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peuvent le faire.

J'informe les membres de la Conférence que j'ai l'intention de tenir aujourd'hui, lorsque la liste des orateurs sera épuisée, une réunion officieuse où seront examinées les questions suivantes : rétablissement du Comité spécial au titre du point 5 de l'ordre du jour; nomination de son Président et, si l'accord sur le rétablissement de ce comité est confirmé, examen des demandes de participation aux travaux émanant d'Etats non membres.

Sont inscrits sur la liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de l'Argentine, du Royaume-Uni, de l'Australie, des Pays-Bas, de la République démocratique allemande, de la Suède et de la Roumanie. Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit, le représentant de l'Argentine, l'Ambassadeur Campora.

M. CAMPORA (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je tiens tout d'abord à saluer la présence de la délégation de la Conférence des femmes pour l'action en faveur du désarmement, de la justice et de la paix, qui nous rend visite en cette Journée internationale de la femme que nous célébrons avec beaucoup d'enthousiasme. Les propositions et initiatives que cette organisation formule dans le domaine du désarmement retiendront toute notre attention. Nous nous félicitons de compter ses représentantes parmi nous à l'occasion de cette séance plénière.

Après mon intervention du 1er mars concernant les manoeuvres militaires du Royaume-Uni dans l'Atlantique sud, plusieurs représentants ont voulu savoir quels étaient les gouvernements d'Amérique latine qui avaient exprimé leurs préoccupations et demandé au Gouvernement britannique de renoncer aux manoeuvres prévues.

Pour répondre à cette question, la délégation argentine a présenté le document CD/811 qui reproduit le texte de la déclaration des ministres des relations extérieures du Brésil, du Mexique, du Pérou, de l'Uruguay, du Venezuela et de l'Argentine, déclaration signée lors de la première séance de la troisième Réunion ordinaire du Mécanisme permanent de consultation et de concertation politiques qui a eu lieu le 25 février 1988 à Carthagène des Indes, en Colombie.

Il est aussi bon de souligner que, le 1er mars, à Washington (Etats-Unis d'Amérique), l'Organisation des Etats américains, qui regroupe 31 pays d'Amérique, a adopté, sans qu'il y ait de voix contre, une résolution où elle se déclare profondément préoccupée par l'augmentation des tensions dans l'Atlantique sud à la suite de la décision du Gouvernement britannique d'effectuer de tels exercices militaires et où elle exprime l'espoir que le Royaume-Uni reconsidère sa décision.

(M. Campora, Argentine)

La négociation multilatérale de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques a atteint une étape décisive. L'Assemblée générale des Nations Unies s'est prononcée en faveur de l'élimination de ces armes de destruction massive, lorsqu'elle a adopté, sans qu'il soit procédé à un vote, la résolution 42/37 A. En outre, la rédaction du projet de Convention est très avancée et la majorité des problèmes politiques en suspens sont en voie de solution. Cependant, il apparaît en même temps des signes contradictoires préoccupants. Dans cette conjoncture paradoxale où le but paraît à portée de la main et cependant s'éloigne à mesure qu'il se rapproche, il faut susciter dans le temps une convergence des volontés politiques pour arriver le plus tôt possible à conclure la convention, faute de quoi on courrait le risque de voir le débat s'enliser, la négociation se relâcher et les occasions se perdre.

En raison de ce qui vient d'être dit, je tiens à souligner l'appui qu'ont apporté à la négociation les ministres des relations extérieures de l'Allemagne fédérale, M. Hans Dietrich Genscher, et de l'Italie, M. Julio Andreotti, lorsque, à la séance plénière de la Conférence du désarmement tenue le 4 février, ils ont insisté sur la nécessité de lancer un dernier effort. De même, nous apprécions la contribution du Vice-Ministre des affaires extérieures de l'Union soviétique, M. Vladimir Petrovsky, qui a présenté à la Conférence un Mémorandum concernant l'échange multilatéral de données et une proposition visant à ce que chaque Etat participant aux négociations désigne une installation où un groupe d'experts pourrait tester les procédures de vérification internationale systématique de la non-fabrication d'armes chimiques dans l'industrie commerciale. Mon gouvernement est en train d'étudier cette seconde proposition. A ce sujet, je me permets d'avancer une observation d'ordre général, à savoir qu'il nous paraît utile d'essayer, avant l'entrée en vigueur de la Convention, les mécanismes de vérification qui se dessinent.

En tant que pays non aligné, la République argentine assume les responsabilités qui lui incombent dans la négociation en intensifiant son effort dans le cadre du Comité spécial des armes chimiques. Notre Président, M. Raúl Alfonsín, a accordé une attention particulière à cette question lorsqu'il a affirmé, avec les chefs d'Etat ou de Gouvernement de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la Suède et de la Tanzanie, dans la Déclaration de Stockholm du 21 janvier 1981, qu' : "Il conviendrait de conclure d'urgence une convention sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques" (document CD/807).

Dans mon intervention du 6 août 1987, sur cette question, j'ai fait ressortir ce qui suit : "La Convention sur les armes chimiques, sous la forme que nous lui connaissons actuellement, sera un traité non discriminatoire, puisque tous les Etats qui y sont parties se trouveront sur un pied d'égalité lorsque sera définitivement mis au point le processus de destruction des armes chimiques et des installations de fabrication existantes. [...] La future convention qui ne prévoira qu'une seule catégorie d'Etats ayant les mêmes droits et les mêmes obligations, établira un mécanisme de vérification identique pour tous. [...] Nous sommes donc dès maintenant en mesure

(M. Campora, Argentine)

d'élaborer un traité non discriminatoire du point de vue politique et militaire. Mais il faut aussi que ce traité le soit du point de vue économique et technologique." Par conséquent, la future convention doit prendre tout particulièrement en compte les intérêts légitimes des Etats afin que la sécurité ne se trouve pas amoindrie, et que ni le développement ni l'application de la chimie à des fins pacifiques ne rencontrent d'obstacles.

La future convention devra accroître la sécurité des Etats parties dès son entrée en vigueur. A ce propos, il convient de rappeler que le Document final de la première Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement dispose au paragraphe 29 que : "L'adoption de mesures de désarmement doit se faire de façon équilibrée et équitable, de sorte que le droit à la sécurité de chaque Etat soit garanti et qu'aucun Etat ou groupe d'Etats n'en retire des avantages par rapport à d'autres à quelque stade que ce soit. A chaque stade, l'objectif devrait être d'assurer le maintien d'une sécurité non diminuée, tout en ramenant les armements et les forces militaires au niveau le plus bas possible". Nous estimons que ce principe général s'applique aux armes chimiques et il est reconnu dans l'annexe à l'article IV, où il est dit que : "L'élaboration de l'ordre de destruction sera fondée sur une sécurité non diminuée pour tous les Etats pendant toute la phase de destruction". Nous pensons toutefois qu'il convient de réaffirmer ce principe dans le corps du texte et de l'étendre à l'étape qui suivra la période de destruction des armes chimiques et des installations de fabrication.

En ce qui concerne le développement et l'application de la chimie à des fins pacifiques, l'entrée en vigueur de la convention créera un cadre de confiance mutuelle entre les Etats parties qui, nous l'espérons, contribuera à accroître la coopération internationale dans ce domaine. Vu leur communauté d'objectifs, les Etats parties devraient s'accorder, dans leurs relations réciproques, un traitement correspondant à leur qualité d'"alliés de confiance". C'est ainsi que l'adhésion d'un Etat à la Convention doit être reconnue comme une "garantie suffisante" pour faciliter les plus larges échanges possibles, à des fins pacifiques, de substances chimiques, d'équipements et de technologie.

Il faudra éviter ce qui s'est passé pour d'autres instruments internationaux et ne pas assortir de conditions unilatérales ou plurilatérales l'engagement pris au niveau multilatéral en imposant des conditions supplémentaires à la coopération touchant les utilisations pacifiques. Le fait que sera vérifiable la garantie de non-fabrication d'armes chimiques rend discriminatoire toute autre condition que l'on prétendrait imposer en plus de celles qui auront été arrêtées dans la convention. L'entrée en vigueur de celle-ci ne doit donc pas faire obstacle au développement et à l'utilisation de la chimie à des fins pacifiques. Cette question intéresse mon pays au plus haut point. C'est que l'industrie chimique constitue de plus en plus un puissant facteur de croissance, tant pour le secteur agricole qu'industriel, et qu'elle est par conséquent une source de bien-être pour le peuple argentin.

(M. Campora, Argentine)

Les dispositions de la Convention ne devront pas compromettre le déroulement normal de cette activité, ni affecter le droit de tout Etat au développement économique et technologique de la chimie, conformément à ses intérêts, à ses besoins et à ses priorités.

Cela étant, la délégation argentine estime que les objectifs de la Convention ne se limitent pas à l'énoncé de l'article premier. Ils englobent également le maintien d'une sécurité non diminuée pour les Etats parties ainsi que le développement et l'utilisation de la chimie à des fins pacifiques.

C'est pour atteindre ces objectifs que l'on a décidé de créer une organisation internationale. Le rapport du Comité spécial des armes chimiques portant sur la période qui va du 12 au 29 janvier 1988 tient compte de cette décision dans le nouveau texte de l'article VIII. Le rapport définit aussi les pouvoirs et les fonctions des différents organes. Les progrès réalisés sont le produit de débats intenses. On les doit aussi à la souplesse dont a fait preuve le Groupe des 21, qui a accepté que le critère d'"autorité déléguée" soit remplacé par le critère selon lequel la hiérarchie des organes est déterminée par les pouvoirs et les fonctions qui leur sont conférés lors de la détermination des relations qui existent entre eux. Ainsi, la nature de la Conférence générale - organe principal ou suprême de l'Organisation - doit se refléter dans les pouvoirs spécifiques dont cette instance supérieure est investie.

Le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, mieux connu sous le nom de Traité de Tlatelolco, est le seul accord multilatéral sur le désarmement conclu jusqu'à présent qui ait établi - et cela dès 1967 - un organisme chargé de veiller au respect des obligations souscrites dans le cadre du Traité. "L'Organisme visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine", connu sous le sigle d'OPANAL, a une structure analogue à celle que prévoit l'article VIII du "texte provisoire" : trois organes principaux, à savoir la Conférence générale, le Conseil et le Secrétariat.

Le Traité de Tlatelolco est à l'origine de ce que l'on entend aujourd'hui par inspections par mise en demeure. Il prévoyait des "inspections spéciales", organisées par le Conseil à la demande d'un Etat partie qui expose les raisons qu'il a de soupçonner qu'on a entrepris ou qu'on est en passe d'entreprendre une activité interdite par le Traité.

L'expérience acquise au moyen de ce traité prouve qu'il est nécessaire de doter la future convention sur l'interdiction des armes chimiques d'un régime de confidentialité de l'information. L'importance d'un tel régime a été soulignée par les experts industriels lors de la réunion tenue les 6 et 7 juillet 1987 à Genève, ainsi qu'à la Conférence Pugwash consacrée à la guerre chimique, qui a eu lieu à Genève également, les 23 et 24 janvier 1988.

(M. Campora, Argentine)

La délégation argentine estime qu'il est particulièrement nécessaire d'établir un régime de confidentialité de l'information qui assure non seulement la préservation des secrets industriels et commerciaux mais vise aussi à éviter que des fuites ne donnent lieu à des utilisations à des fins interdites par la Convention. Dans le même ordre d'idées, l'information recueillie devra effectivement correspondre aux impératifs de la vérification et il faudra tout particulièrement s'efforcer de ne pas demander de données complémentaires qui, tout en ayant une certaine utilité, pourraient entraîner la divulgation d'éléments techniques ou commerciaux.

L'entrée en vigueur de la Convention n'éliminera pas en soi les possibilités d'emploi ou de menace d'emploi d'armes chimiques ainsi que le développement ou la fabrication de telles armes. Ces possibilités diminueront à mesure qu'augmenteront le nombre d'Etats parties et l'efficacité des mécanismes de vérification. Mais il est possible que des Etats dotés d'armes chimiques n'adhèrent pas à la Convention, ou bien que des Etats non parties à la Convention mettent au point ou fabriquent des armes chimiques. On ne peut pas non plus exclure la possibilité qu'un Etat viole la Convention.

Par ailleurs, tout Etat a le droit de pourvoir à sa propre défense, et sa sécurité ne peut être fondée exclusivement sur l'adhésion universelle à un traité, objectif qui ne sera pas atteint de si tôt, ni dépendre de l'adhésion de tous les Etats ayant la capacité de posséder des armes chimiques, puisque même un pays peu avancé économiquement et au développement technologique relatif est à même de fabriquer des armes chimiques.

Compte tenu de ces observations et de l'objectif du maintien de la sécurité non diminuée des Etats parties, le droit de ceux-ci à la protection contre les armes chimiques doit être reconnu explicitement dans la future convention.

Telle est, Monsieur le Président, la base sur laquelle repose le document CD/809, intitulé "Assistance concernant la protection contre les armes chimiques", et que la délégation argentine soumet aujourd'hui à l'examen de la Conférence du désarmement pour contribuer à l'élaboration de l'article X du projet de convention.

Nous énumérons dans ce document les éléments que comprendrait, entre autres, l'assistance concernant la protection contre les armes chimiques, ainsi que les critères qui régiraient la fourniture d'une telle assistance.

Notre approche de la question est fondée sur deux critères d'application :

- a) Un critère général, qui consiste en ce que la convention doit assurer aux Etats parties une protection permanente et dissuasive contre les armes chimiques, moyennant la fourniture d'une assistance tant pour le développement et l'amélioration de la capacité de protection qu'en cas d'emploi ou de menace d'emploi d'armes chimiques.

(M. Campora, Argentine)

Selon ce critère, la future convention doit reconnaître le droit de tout Etat d'effectuer des recherches, de mettre au point, de fabriquer, d'acquérir, de transférer et d'utiliser des moyens de protection contre les armes chimiques, et ce exclusivement pour sa défense.

Par ailleurs, tous les Etats parties à la Convention s'engageraient à faciliter l'échange le plus large possible d'équipements, de matériels et d'informations scientifiques et techniques aux fins de protection contre les armes chimiques et auraient le droit de participer à de tels échanges.

Dans cette perspective générale, le Secrétariat technique jouerait un rôle de conseiller et de coordonnateur. A la demande d'un Etat partie, les experts du Secrétariat technique pourraient évaluer les besoins de l'Etat demandeur en matière de protection contre les armes chimiques et le conseiller quant aux moyens et mesures de protection le plus appropriés à sa situation et lui indiquer le nom des pays à même de les lui fournir.

- b) Le second critère se rapporte à des cas précis d'emploi ou de menace d'emploi d'armes chimiques. En vertu de ce critère, on établirait dans la convention un mécanisme multilatéral de fourniture d'assistance en pareil cas. Ce mécanisme viendrait compléter les moyens de protection contre les armes chimiques dont se serait doté un Etat partie ou l'assistance qu'il aurait reçue ou pourrait recevoir d'autres sources.

Conformément à ce critère spécifique, la future convention reconnaîtrait le droit de tout Etat partie à demander - avec justifications à l'appui - l'assistance du Conseil exécutif lorsqu'il est attaqué au moyen d'armes chimiques ou qu'il se considère menacé par de telles armes.

Le Conseil exécutif examinerait immédiatement la demande présentée et, s'il la trouvait justifiée, il en aviserait le Secrétariat technique. Celui-ci devrait confirmer le bien-fondé de la demande, enquêter sur les faits et passer en revue les besoins, au moyen d'une inspection sur place, si cela était nécessaire et possible.

Après réception du rapport du Secrétariat technique, le Conseil exécutif déciderait, s'il y a lieu, de fournir l'assistance demandée et, le cas échéant, chargerait le Secrétariat technique de solliciter l'aide des pays en mesure d'intervenir, compte tenu des besoins recensés. Le Secrétariat technique coordonnerait l'assistance de sorte que l'aide demandée soit acheminée le plus vite possible et qu'un appui soit rapidement fourni pour assurer les soins aux blessés et prendre les mesures de prévention et de prophylaxie nécessaires.

Ainsi conçue, l'assistance concernant la protection contre les armes chimiques est de nature humanitaire. Elle implique des mesures actives et passives de protection contre cette catégorie d'armes et ne perd jamais de vue la nécessité de mettre sur pied un système adéquat de

(M. Campora, Argentine)

défense de la population civile. Il en découle que cette assistance exclut la possibilité d'adhérer à des doctrines préconisant l'emploi d'agents toxiques et le développement ou le renforcement de moyens d'attaque. Il n'échappe pas aux experts militaires que, pour disposer d'une capacité chimique offensive, il faut dominer tout un ensemble de connaissances scientifiques opérationnelles, avoir une formation militaire spécifique et pouvoir compter sur des vecteurs et des systèmes adaptés à l'action offensive. Or l'acquisition et l'exploitation de ces moyens ne peuvent se faire par le truchement de l'assistance concernant la protection contre les armes chimiques.

La délégation argentine voudrait, avant de conclure, saisir l'occasion qui lui est donnée de féliciter le Président du Comité spécial des armes chimiques, l'Ambassadeur Sujka, qui vient d'assumer ses délicates fonctions. Elle lui souhaite tout le succès possible dans une tâche que lui facilitera l'expérience qu'il a acquise. Elle tient aussi à saluer les coordonnateurs de groupe, M. Macedo du Mexique, M. Cima de la Tchécoslovaquie et M. Numata du Japon. Elle tient à leur assurer qu'elle est déterminée à coopérer pour faire progresser les travaux et qu'elle est également prête à apporter sa collaboration pour l'exécution de tâches spéciales et de travaux d'experts, l'objectif étant de présenter à la Troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement un projet de convention aussi complet que possible.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Argentine de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la représentante du Royaume-Uni, l'Ambassadrice Solesby.

Mlle SOLESBY (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Etant donné que c'est la première fois que je prends la parole pour faire une allocution véritable, j'aimerais commencer par dire à quel point je suis heureuse de vous voir occuper la présidence, à la fois en raison de vos qualités personnelles et parce que vous êtes le représentant de la République fédérale d'Allemagne, pays avec lequel le mien entretient des relations très étroites. Permettez-moi aussi d'adresser de nouveau mes félicitations à l'Ambassadeur Rose, de la République démocratique allemande, pour la grande efficacité avec laquelle il a présidé la phase liminaire de la présente session.

J'aimerais aussi profiter, si possible, de cette occasion pour remercier une fois de plus tous ceux qui ont rendu un hommage si chaleureux à mon prédécesseur, M. Ian Cromartie. Je sais que la sympathie et l'estime qui lui ont été témoignées ont été très appréciées par Jenny Cromartie et toute sa famille.

Permettez-moi aussi d'exprimer ma satisfaction pour la bienvenue qui m'a été souhaitée en tant que nouvelle arrivante, et pour la façon dont on m'a fait rapidement me sentir à l'aise ici. Je suis particulièrement honorée de ce que l'on m'ait confié, avec tant de promptitude, la présidence du Comité spécial des armes radiologiques.

(Mlle Solesby, Royaume-Uni)

J'aimerais faire miens les propos que vous-même et le représentant de l'Argentine avez tenus lorsque vous vous êtes félicités de la présence, aujourd'hui, d'un si grand nombre de membres d'organisations féminines concernées par le désarmement. J'ai attentivement écouté le message qui nous a été lu. Comme dans de nombreux autres domaines, le rôle que jouent les organisations non gouvernementales en matière de désarmement est très important. Une indication aussi claire de l'appui du public pour la cause du désarmement constitue un réel encouragement pour les représentants comme moi-même. J'aimerais ajouter que, au cas où un membre ou un autre d'une organisation féminine aurait des vues à me présenter ou des questions à me poser, à moi ou à ma délégation, nous serions très heureux de les rencontrer après la séance.

Avant d'entrer dans le vif de ma déclaration, je voudrais faire quelques observations sur les remarques liminaires du distingué représentant de l'Argentine qui, une fois de plus, a soulevé la question des exercices de renforcement aux îles Falkland. A ce propos, à deux occasions déjà, j'ai expliqué la position de mon gouvernement. J'ai insisté sur le caractère essentiellement défensif de ces exercices. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire que je me répète; mais il me vient à l'esprit que, peut-être, les distingués représentants qui m'entourent risquent de se faire une idée plutôt erronée de ces exercices. En fait, ils ne mettent pas en jeu plus d'un bataillon renforcé et un petit nombre d'avions; moins de 1 000 hommes en tout y participeront. Il est bon de rappeler aussi que les plans de renforcement rapide concernant les îles Falkland nous ont permis de réduire de moitié l'importance de la garnison en résidence. La question soulevée a donc des proportions bien modestes. Ce qu'on a pu raconter sur l'ampleur des exercices ayant été fort exagéré, je suis contente d'avoir pu mettre ici les choses au point.

J'ai eu la chance d'être admise aux travaux sur le désarmement à une époque d'optimisme - d'optimisme prudent, comme l'a qualifié, avec davantage de précision, le distingué Ambassadeur du Japon. Nous avons été les témoins d'une réalisation très concrète, le Traité FNI entre les Etats-Unis et l'URSS, et nous avons des raisons d'espérer une réalisation encore plus importante, à savoir une réduction de 50 % des arsenaux stratégiques nucléaires de ces deux pays. On pourrait dire que la glace est en train de fondre, pour le moment sur les pentes les plus basses de la montagne, mais le printemps est dans l'air.

Nos alliés et nous-mêmes avons un ordre du jour clair en matière de maîtrise des armements. Cela a été réaffirmé lors de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord qui s'est tenue, à Bruxelles, les 2 et 3 mars, en présence des chefs d'Etat et de gouvernement. Les deux communiqués publiés par le Conseil, la déclaration générale des Chefs d'Etat et de gouvernement et leur déclaration sur la maîtrise des armements classiques, seront, je crois, distribués ce matin par l'Ambassadeur de la Belgique, pays où se trouve le siège de l'Organisation. Ces deux documents constituent une déclaration autorisée, au niveau le plus élevé, en ce qui concerne les politiques des gouvernements des 16 pays membres.

(Mlle Solesby, Royaume-Uni)

Notre ordre du jour commun comprend les éléments suivants : une réduction de 50 % des armes nucléaires stratégiques offensives des Etats-Unis et de l'Union soviétique, qui doit être conclue durant les négociations actuelles de Genève; l'élimination totale des armes chimiques; l'instauration d'un niveau stable et sûr des forces classiques, par l'élimination des disparités, dans l'ensemble de l'Europe; parallèlement à l'établissement d'un équilibre des forces classiques et à l'élimination totale des armes chimiques, des réductions sensibles et vérifiables des systèmes américain et soviétique de missiles nucléaires à courte portée basés à terre, devant conduire à des plafonds égaux. Il s'agit là d'un ordre du jour ambitieux qui exigera une grande somme de travail ardu, mais nous pensons qu'il est tout à fait réaliste d'essayer.

J'appelle l'attention sur le fait que notre démarche prévoit des négociations entre les deux principales puissances nucléaires, des négociations à l'échelon régional et des négociations au sein de la Conférence du désarmement. Autrement dit, notre ordre du jour se fonde sur l'interdépendance des négociations bilatérales, régionales et multilatérales sur le désarmement, thème sur lequel je reviendrai plus tard.

Naturellement, il existe d'autres domaines importants de discussion et de négociation, y compris au sein de la Conférence du désarmement. Mais nos priorités visent directement les préoccupations de la Grande-Bretagne et de nos alliés en matière de sécurité. Il ne s'agit pas là d'une coïncidence. Le désarmement et la sécurité nationale constituent l'avvers et le revers de la même médaille. L'objectif de mon gouvernement est d'instaurer une sécurité mutuelle à des niveaux plus bas d'armement. Cela signifie, en particulier, que l'on s'occupe du déploiement impressionnant de la puissance militaire du Pacte de Varsovie : l'énorme arsenal nucléaire de l'Union soviétique, la supériorité du Pacte de Varsovie en matière d'armes classiques et chimiques, et le déploiement des forces soviétiques à des centaines de kilomètres à l'ouest de la frontière soviétique, avec de formidables capacités de prise rapide de territoire.

Voilà la réalité avec laquelle nous devons vivre. Le Vice-Ministre de l'Union soviétique a critiqué la politique de dissuasion. Il a dit qu'elle constituait l'antithèse de l'humanisme et de la démocratie. Tel n'est pas notre point de vue. C'est précisément pour protéger notre démocratie, notre légalité et notre liberté que nous sommes déterminés à maintenir, aussi longtemps que cela sera nécessaire, une dissuasion crédible et à niveau, constituée d'une combinaison de forces nucléaires et de forces classiques.

Cela fait maintenant 43 ans que l'Europe occidentale connaît la bénédiction de la paix et de la liberté. La Grande-Bretagne n'a pas l'intention de les mettre en péril. Pas plus que ne l'ont nos alliés, comme nous l'avons réaffirmé avec eux à Bruxelles, la semaine dernière.

(Mlle Solesby, Royaume-Uni)

Mais dans la mesure où notre sécurité pourra être maintenue grâce à la maîtrise des armements, c'est le chemin que nous suivrons. Comme l'a dit le Secrétaire d'Etat de mon pays, Sir Geoffrey Howe : "La défense certainement, la dissuasion certainement, le dialogue et la recherche du progrès dans la maîtrise des armements, certainement aussi." Le Traité FNI nous a enseigné que les pessimistes n'ont pas toujours raison. Au début, certains ont pensé que les alliés de l'OTAN étaient trop ambitieux lorsqu'ils ont appelé de leurs vœux, en 1981, une solution zéro, puis, en 1987, une option double zéro. Certains gouvernements ont commencé par décliner notre invitation à siéger et à négocier. Mais la fermeté et la persévérance ont débouché sur le succès, et nous pouvons de nouveau obtenir ce résultat dans d'autres domaines du désarmement.

Nos alliés et nous mêmes avons constamment appuyé les négociations en vue d'une réduction de 50 % des armements stratégiques offensifs des Etats-Unis et de l'Union soviétique. En 1986, l'Alliance a demandé que soient ouverts des pourparlers sur la stabilité des armements classiques de l'Atlantique à l'Oural. Pendant des années, nous avons déployé des efforts pour que soit conclue une interdiction universelle des armes chimiques. Mon gouvernement se félicite vivement de la volonté nouvelle de l'Union soviétique de se joindre à des négociations sérieuses dans tous ces domaines.

Un autre enseignement à tirer du Traité FNI est l'importance cruciale de la vérification. Il y a longtemps que l'Occident préconise des mesures efficaces de vérification. Cela a été rejeté par certains comme une tentative d'ériger des obstacles inutiles au désarmement. Bien entendu, il ne s'agit aucunement de cela. La vérification est la clé de la confiance. Elle permet d'être rassuré, ce qui est nécessaire, sur le fait que la sécurité nationale n'est pas mise en péril. Comme mon Premier Ministre l'a indiqué, la vérification n'est pas la couche de sucre sur le gâteau de la maîtrise des armements, elle en constitue un ingrédient essentiel. Par bonheur, ce fait est maintenant largement reconnu par la communauté internationale.

Le principe de l'acceptation de la vérification a été acquis. Mais nous en sommes encore tous à nous débattre avec les problèmes pratiques considérables que cela implique. Certains succès peuvent nous guider, par exemple le mécanisme des garanties de l'AIEA. Une chose est claire : la vérification doit être adaptée avec précision aux besoins particuliers de chaque accord de limitation des armements. Elle doit aussi obtenir le soutien permanent des Etats parties à ces accords. Nous ferions un pas en arrière, et non en avant, si nous essayions d'introduire la vérification par force dans un vaste système intégré. Il ne s'agit pas là d'un domaine pour la main pesante de la centralisation.

Le besoin de transparence dans les questions d'ordre militaire va au-delà de la vérification. Il s'étend aussi à l'instauration de la confiance. Un exemple en est la notification et l'observation des activités militaires, dans le sens des arrangements convenus à Stockholm en septembre 1986. L'impulsion donnée à Stockholm doit être maintenue.

(Mlle Solesby, Royaume-Uni)

Nous recherchons aussi une plus grande transparence en ce qui concerne les dépenses militaires, les capacités militaires, le déploiement et la disposition des forces. La Grande-Bretagne publie chaque année les chiffres relatifs à sa défense. Ces chiffres font constamment l'objet d'un examen public. Notre Livre blanc sur la défense fournit chaque année un compte rendu détaillé de notre effort en matière de défense, complété par une grande quantité de publications non officielles. Beaucoup d'autres pays font de même. Nous invitons les gouvernements du Pacte de Varsovie à se joindre à nous et à lever le secret qui entoure encore leur situation et leurs activités militaires. En effet, l'échange de données détaillées sur les niveaux des forces est indispensable à l'élaboration de tout accord de limitation des armements; pareillement essentielle est la volonté de se mettre d'accord sur les mesures propres à régler les différends que pourraient soulever de telles données.

J'ai noté, précédemment, que l'ordre du jour relatif à la maîtrise des armements adopté par nos alliés et par mon propre pays appelle à des efforts dans les trois domaines bilatéral, régional et multilatéral. Permettez que ma délégation se joigne à ceux qui ont souligné la nécessité de considérer le processus du désarmement comme un tout organique, dans lequel chaque domaine de négociation devrait compléter et renforcer les autres. Cela est juste car nous vivons dans un monde étroitement interdépendant. Chaque pays a ses propres préoccupations particulières en matière de sécurité, et j'ai décrit celles du Royaume-Uni. Mais nous sommes tous, à des degrés divers, vulnérables à l'évolution qui se produit dans d'autres régions du monde dans le domaine de la sécurité. Personne ne peut ignorer ce qui se passe à l'échelle mondiale.

Il ne devrait pas y avoir de compétition entre le désarmement bilatéral, le désarmement régional ou le désarmement multilatéral. Que chacun prenne l'initiative dans le domaine, quel qu'il soit, qui est le mieux approprié à faire progresser en tout moment la cause du désarmement. Il y a toujours la possibilité de procéder à des échanges constructifs entre ces trois domaines du désarmement. Il n'y a pas de questions tabous. Quelle que soit l'instance de négociation, l'important est d'obtenir des résultats qui contribueront à renforcer la sécurité de tous les peuples.

Actuellement, c'est dans le domaine des armes chimiques que les négociations multilatérales sont les plus actives. Cela fait longtemps que le Gouvernement britannique s'est engagé à oeuvrer en vue d'une interdiction universelle et complète de ces armes, assortie d'une vérification efficace. Cela demeure pour nous une priorité de rang élevé, comme il a été réaffirmé dans la récente Déclaration au sommet du Conseil de l'Atlantique Nord. La Grande-Bretagne a renoncé à ses armes chimiques il y a plus d'un quart de siècle. Nous sommes résolus à élaborer une solide convention qui éliminera ces armes partout dans le monde.

Des progrès impressionnants ont été accomplis dans ce domaine, auxquels ma délégation a pleinement contribué. Nous avons présenté sept documents importants dans le cadre des négociations, dont les plus récents ont été ceux concernant l'inspection par mise en demeure et les institutions.

(Mlle Solesby, Royaume-Uni)

Un grand nombre de questions restent à régler. La liste en est bien connue de tous ceux d'entre nous qui sont autour de cette table. Nous désirons parvenir à la fin de notre effort dès que possible, mais je ne comprend pas ceux qui suggèrent que tout ce dont nous avons besoin c'est d'un sprint final jusqu'à la ligne d'arrivée. Se satisferaient-ils d'une convention de deuxième catégorie ? Certainement pas nous. Mon gouvernement désire une bonne convention, ce qui exige beaucoup plus de travail et nous pensons que nous devrions tous être disposés à y consacrer l'effort nécessaire.

Il nous faut avant tout élaborer ensemble un système de vérification efficace. Il faut que nous puissions savoir si les Etats parties jouent honnêtement le jeu. Il s'agit là d'un problème technique très complexe. Il faut voir les choses comme elles sont. Nous n'arrangeons rien en prétendant que ce qui est difficile est facile. Plusieurs pays, y compris le mien, ont présenté des propositions visant à mettre sur pied un régime crédible de vérification. Pourtant, nous sommes encore loin d'une solution satisfaisante. Cela nécessitera bien davantage de réflexion rigoureuse et d'ingéniosité.

Les autorités de mon pays attachent une importance particulière à l'inspection par mise en demeure. J'espère vivement qu'il sera possible de parvenir à un consensus à ce sujet durant la présente session de la Conférence.

Au stade actuel des négociations, l'échange de données est une nécessité primordiale. Nous devons connaître les dimensions du problème auquel nous nous attaquons si nous voulons élaborer une convention qui soit efficace. Il nous faut par ailleurs renforcer la confiance nécessaire pour obtenir un large soutien en faveur de la convention. Faisons oeuvre coutumière de transparence. Cela vaut pour chacun d'entre nous. La Grande-Bretagne a renoncé à sa capacité de fabrication d'armes chimiques au cours des années 50, mais nous possédons une vaste industrie chimique civile, et dès 1984 nous avons déclaré le nombre d'installations du Royaume-Uni produisant certains précurseurs chimiques clés à des fins industrielles légitimes.

La principale responsabilité incombe aux pays qui possèdent des armes chimiques, et en particulier à ceux qui détiennent les stocks les plus volumineux. Les Etats-Unis ont déjà fourni des informations détaillées sur leurs agents toxiques et sur leurs stocks. L'Union soviétique a pris dans le même sens des mesures bienvenues lorsqu'elle a fait visiter l'installation d'armes chimiques de Chikhany et officiellement admis posséder 50 000 tonnes d'agents toxiques. Mais il ne s'agit là que du début. Cela soulève, peut-être inévitablement, autant de questions que cela fournit de réponses. Les agents toxiques que l'on a pu voir à Chikhany dataient des années 40 et 50. Etant donné le vaste effort de l'Union soviétique dans le domaine des armes chimiques, n'a-t-elle pas élaboré, peut-être, d'autres agents depuis cette époque ? Le chiffre de 50 000 tonnes pour le total des agents toxiques est beaucoup plus faible que celui de nombreuses estimations faites par les experts occidentaux. L'Union soviétique pourrait-elle nous fournir davantage d'informations susceptibles de contribuer à expliquer ce large écart ?

(Mlle Solesby, Royaume-Uni)

Le Vice-Ministre de l'Union soviétique a proposé une liste de données qui pourraient être échangées sur une large base multilatérale. Nous étudions actuellement cette liste avec intérêt. Il est tout à fait possible qu'une liste soit utile. Toutefois, je dois bien préciser ceci : ce qui nous intéresse avant tout, c'est la fourniture de renseignements complémentaires par le pays qui possède, de très loin, la plus vaste capacité en matière d'armes chimiques. Telle est la nécessité urgente pour notre processus de négociation. Nous espérons qu'il y sera bientôt répondu de façon plus complète.

L'espace est une question importante inscrite à l'ordre du jour des instances de désarmement tant bilatérales que multilatérales. Nous nous félicitons qu'il existe à ce propos des signes d'un plus grand terrain d'entente entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Pour notre part, nous avons constamment indiqué que le moyen de progresser dans ce domaine consistait à obtenir un plus grand degré de prévisibilité, de sorte qu'aucune des parties ne se trouve surprise par des faits nouveaux découlant des recherches auxquelles l'une et l'autre partie se livrent également. Comme l'a dit Sir Geoffrey Howe : "La prévisibilité engendre la sécurité".

En ce qui concerne les travaux de la Conférence, nous sommes d'avis que l'examen par cette instance de la limitation des armements dans l'espace est à la fois précieux et important. Nous nous félicitons vivement du rétablissement imminent du Comité spécial relatif à ce point. Nous pensons que les travaux du Comité ont permis de mieux comprendre la complexité des questions soulevées, et qu'il reste, dans ce domaine, du travail à accomplir dans le cadre du mandat existant.

J'en viens maintenant à une autre question qui est aussi examinée dans les instances tant bilatérales que multilatérales, à savoir l'interdiction des essais nucléaires. Cela fait maintenant quatre ans qu'il n'a pas été accompli de travail de fond sur cette question au sein d'un comité spécial de la Conférence. Nous savons tous qu'il aurait pu en être autrement s'il ne s'était agi de certaines positions de caractère plutôt théologique adoptées par quelques pays. Heureusement, le Groupe d'experts scientifiques continue d'enregistrer des progrès constants en ce qui concerne les problèmes pratiques relatifs à la vérification sismologique des explosions nucléaires.

L'incapacité de la Conférence du désarmement de se mettre d'accord sur des bases de travail viables en ce qui concerne les essais nucléaires est mise en lumière par les progrès des discussions bilatérales sur cette question entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous nous félicitons vivement des progrès accomplis dans ce domaine au cours des mois récents. Nous approuvons aussi les bases de ces négociations, à savoir qu'il convient de traiter pas à pas le problème des restrictions à imposer aux essais nucléaires. Il y a là des enseignements à tirer pour la Conférence du désarmement.

(Mlle Solesby, Royaume-Uni)

La question des armements nucléaires ne devrait pas non plus être considérée isolément de celle des autres armements. Je me suis référée, précédemment, à notre ordre du jour concernant la maîtrise des armements, qui prévoit le redressement des déséquilibres en matière d'armements classiques et l'instauration de la sécurité et de la stabilité à des niveaux de forces plus bas. Il s'agit là d'une question qui revêt une importance particulière pour nous en Europe. Nous sommes heureux que cette approche soit maintenant largement partagée par l'Union soviétique. Dans un discours prononcé durant la récente visite de Sir Geoffrey Howe à Moscou, M. Chevardnadze a dit : "Nous voudrions souligner que l'Union soviétique ne propose pas d'éliminer les armes nucléaires indépendamment des réductions à apporter aux autres armes de destruction."

Il est grand temps de traduire ces paroles en actes dans les pourparlers qui se déroulent actuellement à Vienne. Nos buts sont énoncés à cet égard dans la Déclaration au sommet du Conseil de l'Atlantique Nord relative à la maîtrise des armements classiques : l'instauration d'un équilibre sûr et stable des forces classiques à des niveaux plus bas; l'élimination des disparités préjudiciables à la stabilité et à la sécurité; et, à titre hautement prioritaire, l'élimination de la capacité de lancer une attaque par surprise et une offensive à grande échelle.

Ces questions sont en cours de négociation, à Vienne, sur un plan régional. Mais il est également temps que la Conférence accorde davantage d'attention aux aspects mondiaux de la maîtrise des armements classiques. Après tout, les armements classiques sont des types d'armes que tous les membres de la Conférence possèdent en commun. Un certain nombre de membres de la Conférence, y compris des membres du Groupe des 21, sont aussi de grands fabricants d'armements classiques.

Cela me conduit à aborder la question de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le Royaume-Uni a joué un rôle actif dans les préparatifs de cette session. La Conférence a la chance de compter parmi ses membres le Président du Comité préparatoire, l'Ambassadeur du Pakistan. Faisant preuve d'une habileté exceptionnelle, il a obtenu qu'après seulement deux réunions de fond, le Comité adopte un ordre du jour à la fois large et pratique, et qu'il transmette des bases de discussion, pour l'essentiel réalistes et équilibrées, à la session extraordinaire. Nous ne partageons pas le pessimisme manifesté par certains milieux au sujet des résultats de la dernière réunion du Comité préparatoire. Et nous nous félicitons de la perspective de nouvelles consultations de caractère officieux afin d'oeuvrer pour assurer le succès de cette session extraordinaire.

Car c'est une session fructueuse que nous désirons. Le processus du désarmement multilatéral subirait de grands dommages au cas où la session ne serait pas couronnée de succès. Et, par succès, j'entends un succès concret autant que politique. Il y a des enseignements à tirer de l'échec de la dernière session extraordinaire consacrée au désarmement et, plus récemment, du résultat moins que satisfaisant - pour être franc - de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

(Mlle Solesby, Royaume-Uni)

A notre avis, ce qu'il nous faudra tous faire, lors de la prochaine session extraordinaire - et nous avons le sentiment que cette opinion est largement répandue -, ce sera de consolider le terrain commun, de plus en plus vaste, que nous avons défini tout au long du processus multilatéral des années récentes, et d'essayer de voir, de façon pratique et réaliste, ce que nous pourrions réaliser dans un avenir prévisible en matière de désarmement et de maîtrise des armements. Si nous y parvenons, la session extraordinaire sera sans nul doute un succès.

Samuel Johnson, l'auteur anglais du XVIII^e siècle, a dit une fois - avec un certain cynisme - qu'un remariage représentait le triomphe de l'espoir sur l'expérience. Ce dont nous avons besoin dans le domaine des négociations multilatérales, à la Conférence du désarmement, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale, à la première Commission et à la Commission du désarmement, c'est de conserver l'espoir mais aussi de tirer profit de l'expérience.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante du Royaume-Uni de sa déclaration et de ses mots aimables à l'endroit de la présidence. Je donne la parole au représentant de l'Australie, l'Ambassadeur Butler.

M. BUTLER (Australie) (traduit de l'anglais) : Comme c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole depuis que vous présidez la Conférence, je voudrais tout d'abord vous adresser nos félicitations les plus sincères. Nous avons grande confiance dans la manière dont vous dirigerez nos travaux. Nous sommes très conscients aussi de l'intérêt profond que votre pays et votre gouvernement marquent pour le désarmement, comme l'ont récemment montré la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères, M. Hans Dietrich Genscher, et le message que vous nous avez lu de sa part, le jour où vous avez assumé la présidence. Je voudrais par ailleurs exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Rose, qui a fait démarrer sur de bonnes bases nos travaux de la session de 1988.

C'est aujourd'hui la Journée internationale de la femme, c'est un grand privilège de compter parmi nous, dans la galerie du public, des femmes du monde entier. Elles sont venues à Genève cette semaine pour marquer cette journée et prendre part à la "Conférence des femmes pour l'action en faveur du désarmement, de la justice et de la paix; mobilisation pour la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement et au-delà".

Il n'est pas très nouveau que des femmes se rassemblent volontairement pour discuter et faire des déclarations sur les questions du désarmement, de la justice et de la paix.

C'est en fait la continuation d'une tradition bien établie tout au long de ce siècle.

(M. Butler, Australie)

Il est bon que dans l'organisation de cette conférence de femmes, à Genève, un rôle majeur ait été joué par la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté.

La Ligue est l'une des organisations non gouvernementales les plus anciennes, ayant été formée par des femmes en avril 1915 pour protester contre la terrible guerre qui faisait rage alors, principalement en Europe, et pour suggérer des moyens de mettre un terme à cette guerre et d'empêcher la guerre à l'avenir.

Participèrent à cette première réunion des femmes des pays belligérants comme des pays neutres, et bien que les organisatrices eussent rencontré beaucoup d'opposition, elles réussirent à rassembler plus de 1 000 femmes au service d'une cause cruciale : mettre un terme à la guerre.

Après cette première réunion, elles envoyèrent des délégations auprès des chefs d'Etat de 13 pays européens et des Etats-Unis, pour présenter leurs vues.

Elles créèrent ensuite un Comité international des femmes pour une paix permanente qui, quatre ans plus tard, devint la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté. Cette première occasion qu'avaient les femmes de notre époque de se réunir contre la guerre et en faveur de la paix a marqué le début d'un mouvement qui a subsisté et qui a pris de la force.

Je suis fier de dire que les femmes australiennes ont participé à ce mouvement dès ses débuts et qu'elles continuent de le faire aujourd'hui.

Les femmes d'Australie ont grandement souffert de la guerre pendant ce siècle, à la fois directement dans des conflits armés, et à travers la perte de parents. Aussi le maintien de la paix reste l'une des plus hautes valeurs auxquelles elles sont attachées.

Délégués siégeant à la Conférence du désarmement, nous pourrions être tentés de penser qu'il y a une division fondamentale entre ce que nous faisons comme représentants de gouvernements, et ce qui est fait et recherché par les représentants des organisations non gouvernementales.

Le vif sentiment d'une telle division serait en contradiction avec la réalité, la façon dont notre conférence est structurée et destinée à fonctionner, et la réalité historique du rôle que les organisations nongouvernementales ont joué dans la détermination des politiques des gouvernements, dans la prise de conscience des peuples et dans les résultats de conférences telles que celle-ci.

Quand la Conférence a été créée sous sa forme actuelle, en 1978, il fut convenu que ses séances plénières seraient ouvertes au public.

C'est ce que j'avais à l'esprit en parlant de la façon dont cette conférence est structurée.

(M. Butler, Australie)

Il a été voulu dès le départ que ce que nous faisons en séance plénière fût vu, et non pas caché, du public.

En parlant de l'histoire de la participation des organisations non gouvernementales à la formulation des politiques et aux travaux sur le désarmement, je voulais dire qu'il est bien établi que la pression de l'opinion publique a directement contribué à mettre fin à la première guerre mondiale.

La série d'accords conclus à Genève sur les armes chimiques, sur les règles de la guerre, sur les armes inhumaines, pour ne mentionner que quelques exemples, a aussi été façonnée par la pression de l'opinion publique.

La conférence de femmes qui se déroule actuellement à Genève est axée sur la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et ce qui se passera ensuite. Autrement dit les objectifs que nous chercherons à atteindre au cours de cette session et peut-être jusqu'à la fin de ce siècle. La forme actuelle de la Conférence du désarmement a été arrêtée au cours de consultations entre les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, tenues en 1978 durant la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Au paragraphe 120 du Document final de la première session extraordinaire, prenant acte de ce qui avait été convenu au sujet de cette conférence, l'Assemblée générale s'est dite "profondément consciente de la nécessité persistante de disposer d'un forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement".

L'Assemblée notait ensuite quelques autres des principaux points d'accord, notamment que la Conférence : conduirait ses travaux sur la base du consensus; quelle adopterait son propre règlement intérieur; qu'elle adopterait son propre ordre du jour, compte tenu des recommandations qui lui auraient été faites par l'Assemblée générale et des propositions présentées par les membres de cette Conférence. Il est clair que ce sont là des arrangements rationnels pour une conférence autonome réunissant les représentants d'Etats souverains.

Mais la question critique est de savoir quelle a été l'efficacité de ces arrangements dans la pratique et c'est là une question qui sera sûrement posée à la troisième session extraordinaire non seulement par les représentants des Etats Membres, mais aussi par ceux des organisations non gouvernementales.

Sans vouloir simplifier à l'extrême, on peut dire en un sens qu'il y a de "bons" accords de désarmement et de "mauvais" accords de désarmement.

Les premiers sont ceux dans lesquels les Etats peuvent avoir confiance et qui, en grande mesure du fait de cette confiance, sont des accords ayant des chances de produire l'effet souhaité et de durer.

(M. Butler, Australie)

Inversement, les seconds sont ceux qui, bien qu'ils puissent prétendre amener certaines mesures de limitation des armements ou de désarmement, ne sont pas équitables et équilibrés ou ne sont pas suffisamment transparents ou peut-être ne sont pas susceptibles d'être adéquatement vérifiés et ont par conséquent peu de chance de susciter la confiance des Etats et de durer.

C'est une distinction grossière, mais je l'ai faite pour illustrer un point essentiel. Parce que nul d'entre nous ne veut de "mauvais" accords. Parce que, il faut l'espérer, nous voulons tous de "bons" accords qui permettent au désarmement de jouer le rôle qui lui est propre dans le maintien de la paix et de la sécurité, une seule règle peut fonctionner dans le processus de prise de décision au sein d'une conférence du désarmement, et c'est la règle du consensus.

Si cela semble décourageant pour ceux qui ont de grandes ambitions dans le domaine du désarmement ou qui croient peut-être même passionnément que le désarmement est la clef de beaucoup de problèmes du monde, je voudrais souligner que le consensus doit lui-même être défini et appliqué de manière constructive.

La position de l'Australie est que le consensus implique une obligation de chercher à coopérer, de montrer de la souplesse, de trouver un terrain d'entente, au besoin par des compromis. C'est un consensus vivant, pas le poids mort d'un consensus refusé pour protéger des positions nationales étroitement définies. Un consensus vivant a pour objet le bien commun.

Aussi ne faudrait-il pas considérer que le consensus équivaut à remettre à chaque Etat Membre le pouvoir d'opposer son veto.

Nous avons pris l'engagement commun de négocier des accords de désarmement. Cet engagement implique l'obligation de rechercher le consensus, pas de se cacher derrière.

A propos de notre ordre du jour, depuis près de dix ans, il est le même. La moitié des points inscrits à l'ordre du jour ont une dominante nucléaire, tandis que l'autre moitié traite d'autres formes d'armement, actuelles ou potentielles. Cet ordre du jour découlait du consensus historique qui s'était dégagé à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale. L'importance de ce consensus ne devrait pas être réduite, et ma délégation a l'espoir que l'Assemblée agira en conséquence à sa troisième session extraordinaire. Mais le temps ne s'est pas arrêté, et beaucoup de choses même se sont produites pendant ces dix années, tandis que rien ne s'est produit dans certains domaines du désarmement.

Pour ces deux raisons, nous pensons qu'à la troisième session extraordinaire, l'Assemblée générale vaudra réexaminer l'ordre du jour des travaux multilatéraux sur le désarmement pour la période qui s'ouvre.

(M. Butler, Australie)

En préparant la session extraordinaire, nous voudrions aussi espérer que les membres de la Conférence songeront sérieusement à son futur ordre du jour. Nous pourrions nous demander par exemple, s'il est sain que la Conférence garde à son ordre du jour des points sur lesquels il n'y a eu aucun travail ou seulement des débats très décousus.

Y a-t-il un juste équilibre, dans l'ordre du jour, entre les questions nucléaires et les questions non nucléaires, compte tenu des réalités d'aujourd'hui qui sont que : des progrès sont faits dans le désarmement nucléaire et ont été faits dans des domaines connexes tels que la réduction des risques; les dépenses consenties pour les armements conventionnels continuent d'être massives et de menacer la sécurité sur un plan militaire et sur un plan non militaire; l'absence flagrante, dans notre ordre du jour et dans les discussions multilatérales de manière générale, de la question des transferts internationaux d'armements sous toutes leurs formes, avouées ou cachées.

Les problèmes que soulève la tâche de refaçonner notre ordre du jour dans le domaine du désarmement multilatéral sont certainement complexes. Mais il est sûr qu'une occasion de réexamen comme celle que nous fournit la troisième session extraordinaire devrait aussi nous amener à réexaminer la question fondamentale de savoir si nous avons bien le bon ordre du jour pour aujourd'hui et pour les années qui viennent.

Pour ce qui est de notre règlement intérieur, bien que la Conférence soit créée en tant que "forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement", le règlement intérieur qu'elle a arrêté lui laisse la possibilité de décider, à un moment donné, de conduire ses travaux sur un sujet donné autrement que par la négociation.

Je me réfère à l'article 23 du règlement intérieur, qui s'énonce comme suit :

"Chaque fois que la Conférence le juge souhaitable pour l'accomplissement efficace de ses fonctions, y compris lorsque les conditions nécessaires pour négocier un projet de traité ou d'autres projets de texte paraissent réunies, la Conférence peut créer des organes subsidiaires tels que des sous-comités ad hoc, des groupes de travail, des groupes techniques ou des groupes d'experts gouvernementaux ouverts à la participation de tous les Etats membres de la Conférence, à moins que celle-ci n'en décide autrement. La Conférence définit le mandat de chacun de ces organes subsidiaires et leur apporte un concours approprié pour leur travail".

Cet article admet clairement que la Conférence puisse travailler par groupes de travail, groupes techniques ou groupes d'experts, toutes activités qui ne constituent pas à proprement parler des négociations.

(M. Butler, Australie)

La rubrique sous laquelle est établie cette déviation apparente d'avec son mandat général qui est de négocier est, pour reprendre l'article 23, la notion de "l'accomplissement efficace de ses fonctions". Peut-être cette déviation est-elle légitime. Mais il est bien connu que dans bien des cas, cet article a été utilisé pour justifier un refus de négocier et que cela a conduit la Conférence à passer beaucoup trop de temps à négocier les mandats évoqués dans la dernière phrase de l'article 23, plutôt que de négocier sur le désarmement lui-même. Ainsi, pour parler comme le Hamlet de Shakespeare, nous avons souvent vu une pièce dans la pièce. Certains pourraient peut-être dire que c'est dans la nature de la politique, mais pour reprendre l'image théâtrale, la position de l'Australie est que nous avons assez vu la répétition générale, et que nous préférerions voir la pièce.

Nous sommes certains qu'à sa troisième session extraordinaire, l'Assemblée voudra pour le moins examiner pourquoi l'unique organe de négociation a souvent préféré négocier au sujet des mandats que de négocier au sujet du désarmement.

Il peut être intéressant pour nos visiteurs d'aujourd'hui que j'essaie d'illustrer rapidement, en me référant à certains aspects de nos travaux en cours, quelques-unes des observations que je viens de faire.

Premièrement, au cours de cette séance, nous allons rétablir un comité spécial, qui est chez nous la plus haute forme d'organe subsidiaire, sur le point de l'ordre du jour intitulé "prévention d'une course aux armements dans l'espace".

Mon gouvernement se félicite de cette décision, parce que nous croyons que la prévention d'une course aux armements dans l'espace est tout à la fois l'une des plus hautes priorités auxquelles la communauté mondiale doit faire face, et un sujet qui se prête aux négociations multilatérales.

Mais, au moins en ce qui concerne le deuxième point, l'avis de l'Australie n'est pas partagé par tous les Etats membres de cette conférence, de sorte que nous avons trouvé un compromis et que le Comité spécial sera constitué avec un mandat excluant le pouvoir de négociation. De façon générale, je pense que nous devrions être reconnaissants à ceux qui ont montré assez de souplesse pour nous permettre de recueillir ce consensus. L'alternative, c'est-à-dire l'absence de travaux sur la question de l'espace à la Conférence du désarmement, aurait été décourageante, pour ne pas dire plus.

Tout autre est la situation dans laquelle nous nous trouvons depuis 4 ans, sur un sujet largement reconnu par la communauté mondiale comme étant d'une extrême importance : la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, interdisant tous les essais nucléaires par tous les Etats, dans tous les milieux, et à tout jamais.

(M. Butler, Australie)

En ce qui concerne ce point de l'ordre du jour, nous n'avons pas été capables de nous mettre d'accord pour créer un comité spécial, alors même qu'un mandat pour ce comité, appuyé par les Etats occidentaux, dont mon propre pays, prévoit que nous travaillions, "en vue de négocier un traité sur le sujet".

Parmi les raisons données pour s'opposer à cette solution figurait l'assertion que le projet de mandat occidental n'est pas un mandat de négociation.

En réponse à cela, ma délégation et un certain nombre d'autres ont fait valoir que notre mandat permettrait à la Conférence, que cette assertion fût exacte ou non, d'entreprendre un travail concret sur trois points dont chacun reconnaît que ce sont les trois questions centrales dans la négociation d'une interdiction complète des essais nucléaires : la portée, la vérification et le respect des dispositions.

Le fait est que les travaux sur une interdiction des essais nucléaires, dans le cadre de ce mandat, iraient plus loin quant au fond que ce qui est prévu dans le mandat simplement exploratoire qui a été approuvé en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique.

Où est la cohérence dans tout cela ? Plus directement, quelle est la raison sérieuse de cette incohérence évidente dans notre comportement vis-à-vis de deux sujets véritablement importants ? Pourquoi fait-on preuve de souplesse sur un sujet, et pas sur l'autre ?

Ayant dit cela, je me dois de relever qu'hier, les travaux de notre groupe d'experts scientifiques sur les événements sismiques ont repris, et que ces travaux ont des incidences concrètes bien réelles sur la vérification d'un futur traité d'interdiction des essais nucléaires.

Dans ce contexte, qu'il me soit permis d'appeler à nouveau l'attention sur la proposition de mon gouvernement tendant à ce que la Conférence crée immédiatement un réseau mondial de surveillance sismologique, décision qui serait un premier pas vers la création des moyens de vérifier l'application d'un futur traité d'interdiction générale des essais nucléaires.

Un autre sujet à l'ordre du jour de la Conférence, un sujet dont ma délégation se préoccupe du point de vue de l'exercice raisonnable de la souplesse est celui des armes radiologiques.

Comme toutes les délégations le savent, nous avons divisé ce sujet en deux parties, et il semblerait que sur la première, celle relative à ce qu'on appelle les armes radiologiques traditionnelles, il y ait un désir général de négocier un accord. Mais en ce qui concerne la seconde partie - prévention des attaques contre des installations nucléaires - les questions soulevées ne recueillent pas le même degré d'accord potentiel.

(M. Butler, Australie)

Dans ces conditions, la démarche raisonnable et constructive serait sûrement de chercher à progresser aussi vite et aussi bien que nous le pouvons dans les deux domaines, séparément.

Mais certains adoptent la position qu'un domaine doit être l'otage de l'autre. Il est sûr que cette position retarde des progrès qui en eux-mêmes sont difficiles à évaluer, mais elle est encore plus incompréhensible quand on considère que les raisons d'établir ce couplage semblent avoir peu de fondement dans ce que l'on peut appeler les faits techniques, et que cette démarche semble plutôt reposer en grande partie sur des considérations étrangères au sujet.

J'ai posé tout à l'heure quelques questions concernant l'article 23 de notre règlement intérieur, qui parle de "l'accomplissement efficace" des fonctions de la Conférence et prévoit que nous puissions prendre tous arrangements nécessaires, spécialement "lorsque les conditions nécessaires pour négocier un projet de traité ou d'autres projets de texte paraissent réunies".

L'application correcte de cet article à nos travaux présents sur les armes radiologiques serait sûrement un remède contre le type de couplage qui est établi entre les deux parties du sujet.

Depuis la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, nous avons assisté à un changement important et positif.

Dans les deux ou trois premières des cinq années écoulées, on s'était profondément inquiété, y compris au sein de la Conférence, du fait que le processus de négociation sur le désarmement entre les deux Etats militairement les plus importants ne se déroulait pas bien et qu'il s'était même arrêté.

On a souvent fait valoir que cette situation difficile, certains même parlaient dramatiquement d'une "atmosphère empoisonnée", avait un impact négatif sur les travaux de notre conférence.

Puis le changement est venu et les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ont repris. Elles ont ensuite conduit aux résultats très encourageants que nous avons maintenant vus et dont nous sommes les témoins dans le domaine des armes nucléaires.

Beaucoup ont exprimé l'espoir que cette évolution aurait un effet positif concomittant sur les travaux de la Conférence.

Ces sentiments, dans les deux cas - quand les temps étaient durs et quand les choses se sont améliorées - reposaient me semble-t-il, sur la conscience fondamentale du fait que nous sommes interdépendants et que peut-être plus particulièrement dans le domaine du désarmement il y a une forte interaction entre ce qui arrive dans un cadre bilatéral et ce qui arrive dans un cadre multilatéral. Allant plus loin, beaucoup d'entre nous ont dit qu'il était vital de développer la complémentarité entre les négociations bilatérales et multilatérales.

(M. Butler, Australie)

A vrai dire, ma délégation est prête à soutenir qu'un réexamen et une redéfinition éventuelle de cette complémentarité seront peut-être la question fondamentale sur laquelle se penchera l'Assemblée générale à sa troisième session extraordinaire.

Ce que j'ai dit plus haut quant à la nécessité d'un nouvel ordre du jour, par exemple, repose sur l'idée que cette complémentarité, et la nécessité d'assurer son maintien dans l'avenir, est une question critique.

Il est un domaine dans lequel les travaux progressent résolument au sein de notre conférence, qui est aussi traité sur un plan bilatéral et qui illustre dans une grande mesure la coopération globale que l'on peut établir quand le travail bilatéral et le travail multilatéral vont de l'avant en se soutenant l'un l'autre. Il s'agit de nos négociations relatives à une convention universelle sur les armes chimiques.

Ces négociations sont vitales et servent à présent de modèle pour les travaux de la communauté mondiale tout entière sur le désarmement, dans un cadre multilatéral et dans un cadre bilatéral. Nous avons déjà trouvé des points d'accord indiscutables dans ces négociations, bien que beaucoup reste à faire. Un de ces points d'accord est que les armes chimiques ne doivent jamais être utilisées. Cet accord complète celui du Protocole de Genève de 1925 mais va au-delà et énonce une interdiction d'emploi, sans réserve.

Peut-être devrions nous envoyer un signal à la communauté mondiale en proclamant cette interdiction maintenant, en informant l'Assemblée générale, à sa troisième session extraordinaire, que nous sommes convenus que les armes chimiques ne doivent jamais être utilisées, et en demandant à l'Assemblée, c'est-à-dire à la communauté mondiale, de faire sien cet engagement.

J'ai évoqué l'accord consigné au paragraphe 120 du Document final de la première session extraordinaire. Cet accord prévoyait que la composition de la Conférence serait réexaminée à intervalles réguliers et que des mesures seraient prises pour faciliter la participation aux travaux de la Conférence des Etats intéressés qui n'en sont pas membres.

Il ressort clairement de ce qui a été dit naguère, et tout récemment encore jeudi dernier, par le Ministre néo-zélandais des affaires étrangères du désarmement et de la limitation des armements, que la question de l'accès aux travaux de la Conférence sera examinée à la troisième session extraordinaire.

Il a toujours été considéré que l'on travaillerait mieux avec un nombre limité de membres, mais nous ne pouvons manquer d'être impressionnés par le travail énormément constructif que certains Etats non membres ont continué de faire pour la Conférence, ni de noter l'opinion énoncée, par exemple, par le ministre néo-zélandais, que les Etats qui sont capables de fournir des contributions concrètes à nos travaux et sont prêts à le faire devraient s'en voir accorder la possibilité. C'est une question de mécanisme, mais c'est aussi un point sur lequel on pourrait faire appel à un nouveau degré d'invention et de souplesse.

(M. Butler, Australie)

Enfin, la Conférence n'a pas négligé la question de l'efficacité de son fonctionnement. Comme il est bien connu, sept représentants à la Conférence ont été invités à étudier l'amélioration de son fonctionnement et de son efficacité, et l'on peut s'attendre qu'ils remettent un rapport sur ces questions à la Conférence, avant que celle-ci ne rédige son rapport spécial à la troisième session extraordinaire. Ils ont été invités à faire partie de ce groupe à titre personnel, et comme vous le savez, Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'être l'un des sept. J'espère que le Groupe fonctionnera véritablement comme il a été constitué. Je pense que ses chances de proposer des options intéressantes à la Conférence reposent essentiellement sur le comportement de ses membres en tant qu'individus, plutôt que comme représentants d'un gouvernement ou d'un groupe. Ce ne devrait certainement pas être leur rôle de négocier en tant que représentants d'un groupe ou de chercher d'une façon ou d'une autre à orienter la réflexion de la Conférence et ses décisions sur les options qu'ils proposent, quelles qu'elles soient.

Le Groupe des sept a maintenant un ordre du jour qui recouvre pratiquement toute la gamme des principales questions intéressant le fonctionnement de la Conférence, y compris certaines de celles que j'ai évoquées aujourd'hui, par exemple le fonctionnement de la règle du consensus, la création d'organes subsidiaires, et la question de la composition de la Conférence et de la participation à ses travaux.

Une tâche majeure s'imposera à nous dans les semaines qui viennent : approuver le rapport de la Conférence à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, rapport qui aidera l'Assemblée à tracer la voie des travaux multilatéraux dans le domaine du désarmement pour la suite, peut-être même jusqu'à la fin du siècle.

J'espère que, dans cette déclaration, j'ai pu apporter une contribution à l'examen de notre rapport à la troisième session extraordinaire, comme ce sera le cas, j'en suis certain, de la présence à Genève cette semaine des femmes réunies pour faire avancer le désarmement, la justice et la paix.

Ma délégation adresse ses meilleurs souhaits à ces femmes en cette Journée internationale de la femme, sachant qu'elles seront guidées par la devise de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté : Pax et libertas.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'orateur suivant inscrit sur ma liste, le Représentant des Pays-Bas, l'Ambassadeur van Schaik.

M. van SCHAİK (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : C'est un plaisir de vous souhaiter la bienvenue comme Président de la Conférence pour ce mois-ci. Sachant l'attachement de votre pays à la cause du désarmement et tout l'intérêt que vous-même y portez, nous nous félicitons de voir la présidence en de si bonnes mains. Je remercie l'Ambassadeur Rose et les membres de la délégation de la République démocratique allemande qui ont de manière si

(M. van Schaik, Pays-Bas)

constructive conduit nos travaux, le mois dernier. Nous sommes heureux de la présence parmi nous de représentantes de la Conférence des femmes pour l'action en faveur du désarmement, de la justice et de la paix et de la déclaration que nous a lue en leur nom le Secrétaire général de la Conférence du désarmement; l'intérêt qu'elles marquent pour nos négociations, dont leur présence ici est un autre gage, nous est source d'inspiration. Il est important, comme cela a été dit, que notre Conférence reste en contact avec les sources vives d'où jaillissent des idées neuves.

Je consacrerai mon intervention aux armes chimiques. Elles sont au centre des négociations au sein de la Conférence du désarmement ces jours-ci. Les enjeux sont élevés et les négociations ne devraient pas ralentir.

J'ai déjà adressé nos remerciements chaleureux à l'Ambassadeur Ekéus et à ses collaborateurs pour le travail qu'ils ont accompli l'année dernière et en janvier. Nous félicitons le successeur de M. Ekéus à la présidence du Comité spécial, l'Ambassadeur Sujka, et nous lui souhaitons ainsi qu'à ses collaborateurs et aux nouveaux coordonnateurs tout le succès qu'ils méritent et que mérite, en même temps, la cause de l'interdiction complète des armes chimiques.

Nous avons écouté très attentivement ce que les autres orateurs ont dit sur les armes chimiques au cours des semaines passées et aujourd'hui même. Je ne mentionnerai que MM. Genscher et Andreotti, ministres des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne et de l'Italie qui, le mois dernier, ont exposé avec éloquence leur point de vue sur l'urgence que revêt l'interdiction des armes chimiques.

Je vous dirai tout d'abord pourquoi mon gouvernement considère que la question est urgente, pourquoi, en fait, nous approuvons sans réserve la résolution de l'Assemblée générale de l'an dernier, qui demande que les négociations s'accélèrent, et pourquoi nous accueillons avec satisfaction assurément le communiqué publié à l'issue de la rencontre au sommet américano-soviétique de Washington le 10 décembre dernier, où les dirigeants des deux pays n'expriment pas seulement leur attachement à une convention internationale efficace sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques, mais déclarent aussi qu'il faut intensifier les négociations pour la conclure.

Les négociations se poursuivent depuis fort longtemps déjà. En fait, près de vingt années se sont écoulées depuis que les pays ont décidé pour la première fois d'aborder la question. Je sais bien que des négociations au niveau mondial tendent à exiger beaucoup de temps et que le record de la durée n'est peut-être même pas atteint dans le cas présent. Mais il n'y en a pas moins des limites dans le temps, et les dépasser pourrait porter atteinte à la crédibilité et à l'efficacité des négociations.

A un certain moment le temps commencera à jouer contre nous. Pour trois raisons en particulier, ma délégation pense que c'est maintenant qu'il faut déployer le maximum d'effort.

(M. van Schaik, Pays-Bas)

En premier lieu, la communauté internationale s'aperçoit avec horreur que les armes chimiques tendent à se répandre dans des pays qui jusqu'à présent n'en avaient pas. Dans sa déclaration du 23 juillet dernier, l'Ambassadeur Friedersdorf a dit que les estimations américaines montraient une augmentation du nombre des pays détenteurs réels ou potentiels d'armes chimiques. A ce moment-là, il semblait qu'une quinzaine de pays en possédaient ou cherchaient à en acquérir. Peut-être les chiffres sont-ils plus élevés encore aujourd'hui.

Dans la guerre du Golfe, on continue d'utiliser des armes chimiques. Ici même, les représentants de l'Iran nous ont informé à plusieurs reprises de bombardements chimiques terribles qui ont parfois fait plusieurs centaines de morts. Selon certains rapports, un millier d'hommes auraient été tués à l'heure actuelle par des armes chimiques au cours de la guerre du Golfe, et la santé de 7 000 civils Iraniens aurait été compromise à la suite d'attaques chimiques.

En deuxième lieu, il ne faut pas seulement noter que ces armes tendent à proliférer horizontalement, mais aussi, pour ainsi dire, verticalement. Après avoir connu une période relativement obscure au cours des années 1970, les armes chimiques bénéficient maintenant d'un regain d'attention. Les progrès fulgurants de la technique permettent de leur donner une puissance destructrice et meurtrière toujours plus grande. La toxicité des armes chimiques modernes dépasse de 10 à 100 fois celle des armes utilisées au cours de la première guerre mondiale. Elles sont sans odeur, ne peuvent être perçues et sont difficiles à détecter. Lâchés sous forme liquide ou gazeuse, les toxiques commencent à faire effet en quelques minutes et tuent en une heure.

Bref, il sera de plus en plus difficile de faire rentrer le diable dans sa boîte. Il se peut que nous finissions par nous trouver, pour ainsi dire, dans la position de celui qui tire sur une cible mobile. Il sera alors moins facile d'atteindre la cible et les vérifications efficaces deviendront de moins en moins aisées. Si nous parvenions bientôt à conclure la convention, celle-ci, grâce aussi à l'expérience que nous acqueririons au cours de son application, nous donnerait au moins une assise plus ferme pour prendre en compte et restreindre pareilles innovations.

Enfin, et c'est là une troisième raison, nous pensons que le climat politique est favorable à l'intensification de nos efforts. Le désarmement remporte en ce moment des succès très importants qu'ont rappelés certains des orateurs qui m'ont précédé. Les Etats-Unis et l'Union soviétique viennent de conclure un traité sur les forces nucléaires intermédiaires et cherchent à s'accorder sur une réduction de 50 % des armes stratégiques. Tout comme d'autres, nous nous en félicitons beaucoup. Cela montre que les deux pays, qui sont également les plus gros détenteurs d'armes chimiques, ont la volonté politique de s'entendre en matière de désarmement; mais, à notre sens, cela indique aussi que l'heure a sonné pour les pays représentés ici à la Conférence de montrer que, dans ce domaine, un effort multilatéral important peut être couronné de succès ?

(M. van Schaik, Pays-Bas)

Que l'on ne se méprenne pas sur mes propos : au stade actuel, je ne demande pas, bien sûr, que l'on fixe des délais. Une date rapprochée ne profiterait qu'à ceux qui pensent que, dans son libellé actuel, le texte évolutif est suffisamment élaboré, et nous ne sommes pas de ce nombre.

Au contraire, la tâche qui nous attend encore est extrêmement ardue. En particulier, il faut que nous élaborions et mettions au point un régime de vérification qui permette d'être davantage certain que, quelles que soient les circonstances, la convention sera appliquée. Nous devons continuer de travailler à une convention qui soit effectivement vérifiable et qui donnera l'assurance qu'il n'est pas réaliste de frauder et d'espérer échapper à la vérification.

On dit que la devise du Président Reagan est : "Faire confiance et vérifier". Nous pensons, quant à nous, que la confiance devrait finalement nous permettre de cimenter notre union dans la convention. Ne nous laissons pas leurrer par le mirage d'une convention vérifiable à 100 %. Si telle avait été notre feuille de route, nous ne serions jamais partis. Même avec le régime d'inspection le plus strict, et c'est ce que nous recherchons, il restera toujours un risque de fraude, malintentionnée ou non.

Finalement, il faut mettre en balance les considérations de sécurité. Le moment viendra - pas maintenant, mais pas non plus seulement, je l'espère, dans le courant des années 1990 - où, munis du système de vérification le plus solide possible, nous franchirons le pas. A un certain stade, le risque que représente une situation de prolifération sans interdiction totale l'emportera sur l'autre risque, celui du non-respect d'une interdiction totale. Pour reprendre une expression française, le mieux peut être l'ennemi du bien.

Passant maintenant à ce point essentiel qu'est la vérification, je traiterai en particulier de deux aspects qui demandent à être travaillés davantage. L'un est celui de l'inspection par mise en demeure, l'autre celui de la "non-fabrication".

Pour ce qui est de l'inspection par mise en demeure, nous avons réalisé d'importants progrès l'an passé. Il me semble que, comme l'a dit ce matin l'Ambassadrice Solesby, nous sommes maintenant sur le point d'accepter qu'une inspection par mise en demeure puisse être lancée et effectuée à la demande d'un pays sans qu'il soit permis à des "filtres" d'en modifier le caractère obligatoire. Les Pays-Bas estiment que l'inspection devrait en fait s'effectuer en fonction de la demande, même dans le cas exceptionnel où l'Etat requis n'admettrait pas - par exemple, pour des raisons de sécurité - que l'équipe d'inspection ait accès à l'emplacement et ne pourrait pas convenir avec l'Etat requérant d'une solution de rechange. Certes, l'équipe d'inspection devrait s'en tenir à certaines règles et ne pas se montrer excessivement indiscreète, compte tenu de la nécessité de protéger certaines informations militaires et commerciales sensibles. Mais cela ne devrait pas nous faire oublier qu'un Etat mis en demeure est tenu de montrer qu'il applique la convention en ouvrant l'accès audit emplacement.

(M. van Schaik, Pays-Bas)

Un autre problème en suspens est celui du rôle que pourrait ou devrait jouer le Conseil exécutif lors de la "troisième étape", qui suit la phase de mise en route de l'inspection et celle de l'inspection sur place proprement dite. C'est là, bien sur, la phase décisive, en particulier si l'équipe d'inspection a trouvé des preuves de l'existence de stocks ou de la production d'armes chimiques, ou bien dans le cas où elle n'a pu rassembler de preuves parce que l'Etat requis, contrairement aux dispositions de la convention, ne l'a pas laissé accéder à l'emplacement.

L'équipe d'inspection fera alors parvenir son rapport au secrétariat, qui devrait alors, à notre sens, communiquer ses conclusions à l'Etat requérant ainsi qu'au Conseil exécutif.

A ce sujet, je voudrais revenir sur certains propos selon lesquels la convention devrait comporter des dispositions sur la façon de déterminer quand il y a violation des règles qu'elle a établies. Spécifier cette procédure est censé avoir pour avantage de ne laisser aucun doute sur le manquement que constitue telle ou telle décision. D'autre part, une procédure multilatérale, que ce soit dans le cadre du Conseil exécutif ou dans celui de la Conférence générale, n'est pas sans inconvénient puisqu'elle confie le règlement d'une question juridique à un organe au sein duquel peuvent prévaloir des considérations politiques sans rapport avec la question du non-respect de la convention.

Pour cette dernière raison, nous pensons que le rapport d'inspection devrait faire apparaître plus clairement si, et dans quelle mesure, preuve a été donnée à l'Etat requérant du respect de la convention. Ce serait à l'Etat requérant de décider s'il est convaincu par la preuve ou par le manque de preuve qu'apporte le rapport et d'en tirer ses conclusions. Ensuite, le Conseil exécutif pourra juger utile d'examiner et d'évaluer le rapport des inspecteurs et en particulier ses conclusions et, si besoin est, d'agir en conséquence.

Durant l'intersession, des négociations intensives ont eu lieu sur ce qui est peut-être l'un des aspects les plus complexes - sinon l'aspect le plus complexe - de la convention, à savoir la surveillance et le contrôle de l'industrie chimique.

Les progrès ont été lents mais non négligeables. Un certain nombre de questions ont été abordées qui n'étaient guère examinées auparavant. Par exemple, ce n'est que récemment qu'un groupe d'experts a entrepris de définir ce qu'on appelle "capacité de production", notion essentielle si l'on veut déterminer le champ d'application du régime de vérification.

Il semble que les délégations se soient accordées pour penser que le régime de vérification prévu par la convention et destiné à empêcher un usage abusif de l'industrie chimique civile doit être efficace sans être indûment intrusif. Sur le plan pratique, il s'avère très difficile de trouver une solution qui assure un équilibre acceptable entre ces deux objectifs.

(M. van Schaik, Pays-Bas)

Ce qui doit être vérifié, et les moyens de le vérifier de la manière la moins intrusive possible, sont l'occasion de discussions minutieuses, par exemple sur les substances chimiques qui peuvent présenter le plus de risque sur ce que l'on appelle "évaluation du risque" de la fabrication de certains agents chimiques et sur la spécificité des données à fournir au Secrétariat technique. A coup sûr, ces discussions permettront en fin de compte de fixer la fréquence des inspections futures et d'en déterminer le caractère intrusif.

Une définition utilisable des armes chimiques est bien sûr indispensable pour régler ces problèmes. La toxicité, qui est un élément dominant de la définition malheureusement encore très insuffisante qui figure actuellement à l'article II, restera certainement une caractéristique essentielle. Mais d'autres éléments doivent aussi être pris en compte, tels que la stabilité des substances chimiques, leur capacité à être utilisées comme armes ou leur volatilité. Cela s'applique également aux autres dispositions de la convention.

Il semble par exemple qu'il ne soit guère utile d'établir un régime d'inspection particulier dans le cas de la production de substances dont le seul risque, pour la convention, est dû à leur toxicité car, parmi les centaines de produits chimiques létaux super toxiques, bien peu peuvent être utilisés pratiquement comme armes chimiques, sans parler du fait que la plupart d'entre eux ne sont pas produits ou ne le sont qu'en quantités infimes.

Au fond ce qui nous intéresse avant tout, ce ne sont pas tant les substances toxiques que les installations qui les produisent. Si aujourd'hui une usine fabrique des super-toxiques qui ne présentent pas de risques pour la convention, elle peut toujours être considérée comme capable de produire demain des substances chimiques susceptibles de recevoir une application militaire. Le rythme accéléré des progrès techniques justifie toute l'attention que nous accorderons à cette question dans le mois à venir.

L'objectif d'un équilibre entre l'efficacité et la non-intrusion pourra être partiellement réalisé si nous fixons des seuils de production adéquats. Les seuils au-dessous desquels une vérification n'est pas requise varieraient en fonction du risque que les produits ou groupes de produits chimiques constituent pour les objectifs de la convention. Plus le risque serait élevé, plus on abaisserait le seuil au-dessous duquel la production n'a pas à être surveillée. Nous nous réjouissons de l'excellente étude effectuée récemment sur cette question par la délégation des Etats-Unis (CD/802), car elle apporte, à notre avis, une contribution de poids aux discussions en cours.

Les progrès réalisés pendant les deux dernières années ont rendu l'industrie chimique internationale toujours plus consciente des implications de la future convention. Les conférences Pugwash et d'autres réunions officielles, auxquelles participaient également des représentants de l'industrie chimique, se sont révélées utiles en permettant un libre échange d'idées et d'informations.

(M. van Schaik, Pays-Bas)

La réunion avec des experts de l'industrie organisée ici à Genève en juillet dernier a donné à la Conférence l'occasion d'expliquer en détail ses intentions, qui sont d'élaborer un régime de vérification rigoureux permettant de s'assurer que les objectifs d'une convention sur les armes chimiques sont bien respectés, tout en protégeant les intérêts légitimes de l'industrie chimique. Au cours de la réunion et à son issue, de nombreuses observations et suggestions utiles ont été faites. Nous pensons que des réunions de ce type peuvent se révéler utiles par la suite, quand nous aurons progressé plus avant, en particulier sur l'article VI relatif à la vérification de la non-fabrication.

Je propose que nous placions les problèmes liés à la vérification de la non-fabrication dans une perspective adéquate. Ce sont des problèmes importants puisque la solution que nous leur apporterons sera la clef de voûte d'un régime effectivement vérifiable. C'est une tâche difficile pour les experts, qui devront tout d'abord essayer de trouver un équilibre délicat entre les objectifs que j'ai mentionnés. Mais n'oublions pas non plus que nous traitons essentiellement du problème de la vérification des installations déclarées. S'il est très important de disposer d'un régime efficace dans le cas d'une fabrication déclarée, les risques de fabrication secrète et de constitution clandestine de stocks sont plus grands quand un pays n'a pas déclaré une installation. Aucun régime de vérification, même le plus intrusif, ne peut permettre d'être absolument certain qu'un pays, ou un producteur au sein de ce pays, ne trichera pas. La République fédérale d'Allemagne, dans un excellent document de travail (CD/791), a ouvert une voie intéressante, couvrant peut-être une partie du problème et qui mérite d'être approfondie, en proposant un régime de contrôles ad hoc pour combler les lacunes entre les inspections de routine et les inspections par mise en demeure.

Mais il nous arrive de nous demander si nous ne courons pas le risque de voir le régime devenir si complexe sur un point particulier que, en tant que tel et dans son ensemble, il en perde sa crédibilité. Ne devrions-nous pas nous garder d'imposer à l'Organisation le fardeau d'un régime de vérification très compliqué, avec des centaines de détails qui n'ont apparemment d'autre raison d'être que bureaucratique, alors que le risque réel que constituent les installations non déclarées fera l'objet d'un régime de mise en demeure qui ne pourra être invoqué que dans des circonstances exceptionnelles ? Selon ma délégation, le régime de vérification de la non-fabrication ne devrait pas devenir une tête trop grosse sur un corps trop grêle, mais devrait être adapté aux nécessités véritables d'une vérification efficace.

Dans le communiqué publié à Washington le 10 décembre et dont je viens de parler, il est question de négocier pour conclure une convention véritablement universelle et vérifiable. Pas universelle tout court, mais vraiment universelle. Nous entendons bien qu'il est très important que le plus grand nombre possible de pays accèdent à la Convention. Il ne serait pas réaliste de supposer que les principaux pays fabricants d'armes chimiques la ratifieront tant que d'autres pays dotés d'une capacité analogue, réelle ou

(M. van Schaik, Pays-Bas)

potentielle, refuseront d'y accéder. D'autre part, nous pensons qu'il n'y a aucune raison non plus qu'un pays attende pour accéder à la convention que tous les pays disposant d'un potentiel chimique aient donné leur accord définitif. Un pays qui est sérieusement attaché à l'objectif d'une interdiction universelle ne peut pas faire dépendre sa politique des réserves, voire peut-être des caprices des pays (que l'on espère, s'ils existent, peu nombreux) qui restent à convaincre.

Je suis sûr que tous les membres de la Conférence réunis ici sont prêts en principe à adhérer à la convention. Il est donc regrettable que tant de pays n'aient pas encore indiqué s'ils possédaient ou non des armes chimiques ou, le cas échéant, s'ils ont repéré des armes chimiques stockées sur leur territoire. Divers orateurs ont d'ores et déjà appelé les pays à suivre l'exemple des Etats-Unis, imités ensuite par l'Union soviétique, et à révéler ce qui jusqu'alors était secret. Non seulement une réponse claire, par oui ou par non, nous aiderait dans nos négociations, mais elle nous donnerait aussi une idée de l'intérêt véritable que les pays portent aux négociations.

Selon nous, l'interprétation que l'on donne des termes "juridiction et contrôle" dans la convention ne devrait pas entrer ici en ligne de compte. En effet, la notification de l'existence de stocks ne saurait amener à préjuger des responsabilités des pays au titre de la convention.

Puisque des procédures internes peuvent, dans certains cas, retarder la déclaration, nous proposons que tous les pays qui, comme le mien, n'ont pas d'armes chimiques sur leur territoire se contentent de faire une déclaration à cet effet au cours de la session de printemps. Je ne veux pas laisser entendre que, dans ce cas précis, celui qui ne dit mot consent, mais cela nous permettrait de nous faire une idée plus précise de la réalité.

L'intérêt que présente, pour les délégations, une participation élargie à la convention devrait, selon nous, influencer sur leur façon d'aborder certains sujets. Je pense par exemple au problème de l'assistance en cas d'utilisation réelle ou de menace d'utilisation d'armes chimiques contre un Etat partie, problème au sujet duquel la délégation pakistanaise a fait des propositions dans le passé et qui nous a valu aujourd'hui d'intéressantes remarques de la part de l'Ambassadeur Campora, de l'Argentine.

Il ne faut pas non plus négliger de stimuler la coopération technique entre les industries chimiques. Pareille coopération pourrait être encouragée à titre facultatif. La coopération économique et technique en général est un domaine dans lequel il est possible de s'entendre, compte tenu de l'autorité, bien limitée on le sait, dont disposent les gouvernements des pays à économie de marché.

En un mot, nous devrions rester ouverts aux vœux légitimes des divers pays. Accueillons largement ceux qui désirent accéder à la convention. Mais que notre politique de porte ouverte ne nuise jamais, bien sûr, à la substance de la convention ni aux obligations qu'elle oblige à prendre. Que l'on ne voie pas non plus dans notre intérêt à l'égard d'une participation élargie un

(M. van Schaik, Pays-Bas)

argument pour permettre la prolifération dans la phase initiale qui suivra l'entrée en vigueur de la convention. Nous respectons pleinement le souci de sécurité des pays qui s'estiment plus vulnérables que les détenteurs d'importants stocks d'armes chimiques. Mais nous pensons avec l'Ambassadeur Yamada, du Japon, qu'on ne peut pas remédier aux dangers que l'on craint en se réclamant uniquement de la loi du talion ou en opposant des armes chimiques à des armes chimiques.

Je crois aussi qu'il est important pour nous que participent aux négociations des pays qui ne sont pas membres de la Conférence du désarmement et qui ont des industries chimiques importantes ou qui, peut être, possèdent des armes chimiques ou en ont sur leur territoire. Ces pays peuvent - ce que font d'ores et déjà certains d'entre eux - participer en tant qu'observateurs aux travaux de la Conférence et du Comité spécial des armes chimiques. Le temps viendra peut être où nous devons envisager d'autres formules pour qu'ils puissent faire entendre leur point de vue avant la mise au point définitive de la convention.

J'en viens maintenant à la question plus vaste de l'échange multilatéral de données avant la signature de la convention. Depuis quelque temps, un certain nombre de délégations montrent un intérêt croissant pour pareil échange, qui permettrait non seulement de renforcer la confiance mais aussi de faciliter grandement la mise au point des détails de la convention elle-même. Ces données devraient, selon nous, porter non seulement sur les armes chimiques proprement dites mais également sur les industries chimiques pertinentes.

Il est clair que cet échange multilatéral renforcerait également le sentiment de participation chez les gouvernements concernés. M. Petrovski, vice-ministre de l'Union soviétique a, dans son discours du 18 février, présenté un mémorandum à ce sujet. Nous savons gré à la délégation soviétique de la contribution qu'elle a apportée, et qui nous aide à préciser notre pensée sur ce que nous voulons vraiment faire et sur les limites des activités qui précèdent la signature de la convention.

En même temps, M. Petrovski a proposé que les Etats qui participent aux négociations désignent à titre volontaire une installation où un groupe international d'experts pourrait tester les procédures mises au point au cours des négociations sur la vérification de la non-fabrication. Ces inspections dites d'essai destinées à tester les procédures de vérification en question pourraient s'inspirer des idées avancées lors du récent séminaire Pugwash qui s'est tenu à Genève en janvier. Les journées d'étude organisées par mon pays en 1986 pourraient aussi servir d'exemple. Les délégations se souviennent peut-être également que les Pays-Bas ont autrefois proposé que des inspecteurs puissent effectuer des "visites de familiarisation" dans l'industrie chimique une fois la convention établie pour se familiariser avec les structures particulièrement complexes de certaines usines.

(M. van Schaik, Pays-Bas)

Avant la signature de la convention, un échange limité de données renforcerait assurément la confiance si certaines de ces données pouvaient être vérifiées d'une manière qui reste à définir. Mais nous nous demandons si le système d'échange proposé par l'Union soviétique est vraiment nécessaire au stade actuel. Il faudrait que nous réfléchissions au type de données que nous pourrions utilement échanger.

L'Ambassadrice Solesby a fait à ce propos d'intéressantes remarques ce matin. Nous pourrions également envisager d'organiser à titre facultatif, un certain nombre d'essais nationaux afin de tester les procédures de vérification de la non-fabrication. Une participation élargie des pays et des industries concernées fournirait sans aucun doute un élan précieux à nos efforts pour trouver un cadre de mise au point des dispositions de vérification de la non-fabrication.

Enfin, je me permets d'attirer l'attention de la Conférence sur quelques mots apparemment innocents qui apparaissent régulièrement dans les textes qui lui sont présentés depuis des années par le Comité spécial des armes chimiques. Il est dit en effet, au commencement de chaque rapport, que les projets de textes figurant dans le rapport n'engagent aucune délégation.

En dépit de tous nos efforts, nous n'avons pas atteint le stade auquel nous pourrions au moins dire : nous nous sommes accordés sur ces lignes ou sur ces pages. Nous savons que le mandat du Comité spécial ne nous autorise pas à étudier des textes juridiques définitifs. Mais il faut tout de même noter que pas un iota du rapport n'a reçu l'accord de principe de nos gouvernements.

Je me demande s'il ne serait pas avisé, à un moment ou à un autre, de faire l'inventaire et d'en conclure que, même si des centaines de passages entre crochets nous séparent encore de la fin de nos travaux, il y a au moins certains éléments du texte - ceux, bien sûr, qui ne sont pas entre crochets - sur lesquels il y a accord en attendant l'aboutissement des négociations sur les autres points ? Ma délégation accueillerait favorablement toutes les formules qui seraient proposées pour mieux faire ressortir que les gouvernements s'associent aux résultats obtenus à la Conférence à la fin d'une session.

Le PRESIDENT : (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Pays-Bas de sa déclaration et de ses mots aimables à l'adresse de la présidence. Je donne maintenant la parole à l'orateur suivant inscrit sur ma liste, le représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Rose.

M. ROSE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence pour le mois de mars. Je suis certain que vous guiderez la Conférence avec succès grâce à votre grande expérience et aux talents de diplomate dont vous avez fait preuve en bien des occasions. Vous pouvez compter sans faute sur l'appui constructif de la délégation de la République démocratique allemande.

(M. Rose, République démocratique allemande)

J'ai grand plaisir à voir parmi nous aujourd'hui des représentantes à la Conférence des femmes pour l'action en faveur du désarmement, de la justice et de la paix et pour la mobilisation à l'occasion de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et au-delà. C'est une tradition bien établie que des groupes féminins assistent à la Conférence du désarmement dans le cadre de la Journée internationale de la femme, qui a toujours été axée sur l'objectif le plus important pour l'humanité : mettre fin à la guerre. Le message que les représentantes ont adressé à la Conférence révèle un profond attachement à la cause du désarmement et ma délégation fait pleinement sienne la conclusion selon laquelle il importe que la Conférence "enregistre dans ses travaux des progrès tangibles et rapides, car il y va de la survie de notre planète."

Un des points mis en relief dans le message se rapporte à des mesures régionales et je tiens à saisir cette occasion pour vous informer qu'une réunion internationale en faveur des zones exemptes d'armes nucléaires se tiendra à Berlin les 21 et 22 juin prochain. Des fonctionnaires de haut rang et des dirigeants d'organisations non gouvernementales du monde entier y participeront. Un comité préparatoire national a été créé sous le patronage d'Erich Honecker, Secrétaire général du Parti socialiste unifié d'Allemagne et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande.

Je voudrais maintenant parler d'un certain nombre d'aspects des travaux consacrés à une convention sur l'interdiction complète des armes chimiques. Tout comme de nombreux autres pays, la République démocratique allemande estime qu'il faut résolument saisir cette occasion réelle d'éliminer une fois pour toutes les moyens chimiques de destruction massive des arsenaux militaires des Etats. Ce dont il s'agit est en fait une autre option zéro à l'échelle mondiale. Notre but est de veiller à ce qu'aucun stock d'armes chimiques, modernes ou non, ne soit exempt de cette interdiction, ni en Europe, ni dans aucune autre partie du monde. Telle est précisément la raison profonde de nos initiatives. Ma délégation estime en conséquence que l'achèvement de la convention sur l'interdiction des armes chimiques constitue pour la Conférence une tâche particulièrement urgente. C'est la première fois que cette instance s'occupe d'une question d'une telle envergure, représentant un test sans précédent que doit passer le processus de désarmement multilatéral. Nous sommes ainsi obligés de viser haut dans l'accomplissement de notre travail. Tout retard dans l'élaboration de la convention pourrait avoir des conséquences de portée considérable. Ceux-là donc qui mettent en garde contre un excès de hâte à ce propos feraient bien de ne pas oublier que l'interdiction des armes chimiques est à l'ordre du jour de la Conférence et de son prédécesseur depuis quelque vingt années. Le début de la production d'armes chimiques binaires a été une décision négative grave. Peut-on en effet interpréter comme une simple coïncidence le fait que le rythme des négociations s'est sensiblement ralenti et que le risque de prolifération multiple des armes chimiques s'accroît ?

(M. Rose, République démocratique allemande)

Ma délégation s'est donc félicitée d'autant plus vivement des déclarations prononcées à cette tribune par des responsables de haut rang de toutes les régions. Ce qu'ils ont exprimé, c'est le dessein d'accomplir tout ce qui est nécessaire pour qu'aboutissent les négociations en cours. Toutes les délégations sont appelées à transformer en résultats concrets une telle détermination politique.

Je tiens à assurer le Président du Comité spécial des armes chimiques, l'Ambassadeur Sujka, de l'appui total de ma délégation dans l'accomplissement de sa mission difficile, et je suis convaincu que, sous sa direction, de nouveaux résultats positifs pourront s'ajouter à ceux qui ont déjà été obtenus grâce à l'Ambassadeur Ekéus. J'adresse aussi aux coordonnateurs du groupe - MM. Andrej Sima de la Tchécoslovaquie, Pablo Macedo du Mexique et Sadaaki Numata du Japon - tous mes voeux de succès dans l'exercice de leurs fonctions importantes. Ce dont nous avons maintenant le plus besoin, c'est de travailler avec obstination, de nous concentrer sur l'essentiel et d'utiliser au maximum chaque journée de négociation.

A mon avis, les questions les plus importantes que nous devons aborder à ce stade sont les problèmes non résolus concernant la procédure de mise en demeure, la dimension, la composition et la prise de décisions du Conseil exécutif, l'accord sur l'ordre de destruction des armes chimiques compte dûment tenu des intérêts en matière de sécurité de tous les Etats parties, et l'achèvement du régime de vérification pour l'article VI portant sur les activités non interdites par la convention, c'est-à-dire ce que l'on appelle généralement la "non-fabrication".

Nous étudions soigneusement les propositions présentées par un certain nombre de délégations. Ainsi, ma délégation estime que le Mémorandum soviétique du 19 février constitue une initiative opportune visant à promouvoir la confiance et à résoudre les questions pratiques liées à la mise en oeuvre de la convention. Pour sa part, la République démocratique allemande répondra sous peu aux questions posées dans le Mémorandum.

Les travaux accomplis par la Conférence durant l'intersession, à la fin de l'année dernière et au début de 1988, ont été marqués notamment par des efforts visant à élaborer le mécanisme de vérification. D'importantes dispositions ont été formulées en ce qui concerne l'organisation internationale à créer dans le domaine du désarmement chimique. J'espère que l'on a pu maintenant éliminer un certain nombre de divergences qui portaient sur les fonctions confiées aux principaux organes.

Il reste toutefois des questions concernant le mécanisme qui n'ont pas été abordées jusqu'ici, telles que la dimension, la composition, la prise de décisions et les procédures du Conseil exécutif. Là aussi, le moment est venu de dépasser le stade des discussions exploratoires. Notre but devrait être de parvenir à un accord politique qui puisse servir de base pour des dispositifs concrets.

(M. Rose, République démocratique allemande)

Pour des raisons évidentes, la question du Conseil exécutif est étroitement liée aux problèmes politiques importants de l'inspection par mise en demeure, domaine dans lequel des efforts énergiques doivent être entrepris afin d'arriver à un accord sur la base de ce qui a déjà été accompli.

Si nous arrivions à nous rapprocher d'une solution au sujet des fonctions du Conseil exécutif, les travaux consacrés à la procédure de la mise en demeure en seraient sans aucun doute facilités. Notre cause n'avancerait guère si nous abordions l'une de ces questions uniquement lorsque l'autre serait résolue. En fait, une démarche parallèle est nécessaire.

C'est précisément pour cette raison que ma délégation a énoncé ses vues sur la composition, la dimension, la prise de décisions et les autres questions de procédure concernant le Conseil exécutif dans un document de travail distribué sous la cote CD/812. Nous avons considéré à cet égard que le Conseil exécutif - organe qui devrait siéger presque en permanence - sera crucial pour l'application de la convention. Des décisions touchant aux intérêts en matière de sécurité des Etats parties devront être confiées à ce conseil. Un critère essentiel pour évaluer les activités du Conseil est l'efficacité de ce dernier. Il faut que le nombre de membres soit relativement réduit. Le chiffre de 21 est suggéré dans notre document. Cette dimension permettrait à l'organe de mener des délibérations brèves et pertinentes et d'arriver à des décisions rapides.

Quant à la composition du Conseil, il faudrait qu'elle tienne compte des critères politiques et géographiques ainsi que du niveau de développement des industries chimiques. L'aspect politique de la composition est étroitement lié aux intérêts en matière de sécurité des futures parties à la convention.

La reconnaissance du fait que la convention ne doit pas entraver mais au contraire renforcer la sécurité des Etats fera l'objet d'une large adhésion. Pour cette raison, la composition devrait correspondre à l'équilibre politique établi au sein de la Conférence du désarmement à Genève. Cependant, l'aspect géographique joue également un rôle important. L'universalité de la convention doit être dûment prise en considération.

On ne saurait par ailleurs oublier que les futures parties à la convention comprendront des pays qui ont implanté des industries chimiques, de même que des pays qui n'en possèdent pas ou qui ont un secteur chimique peu important. Ces deux groupes risquent d'avoir certains intérêts prioritaires divergents. Il faudra en tenir compte dans l'optique d'une coopération constructive. De l'avis de ma délégation, la solution serait que ces deux groupes soient représentés de façon équilibrée au sein du Conseil. Afin de veiller à ce que cet organe puisse exercer ses fonctions en l'absence de consensus, il faudrait prévoir la prise des décisions à la majorité. Etant donné une composition équilibrée, la majorité des deux tiers devrait représenter le dénominateur commun sur lequel il faudrait s'appuyer pour résoudre les problèmes. Cette formule garantirait qu'aucun groupe politique ne serait en mesure de poursuivre ses intérêts sans tenir compte de ceux des

(M. Rose, République démocratique allemande)

autres. La délégation de la République démocratique allemande croit en un rapport étroit entre le Conseil exécutif et l'ensemble des signataires de la convention. Un mandat relativement court pour les membres du Conseil favoriserait cet objectif. Nous suggérons un mandat de deux ans, sans exclure la possibilité de la réélection.

En outre, il faudrait créer les conditions voulues pour permettre au Conseil exécutif de maintenir, dans ses activités pratiques, d'étroites relations de coopération avec tous les signataires de la convention. Il apparaît donc essentiel que les Etats parties soient tenus au courant des activités du Conseil et qu'ils aient le droit de porter des questions à son attention et de participer à ses travaux.

Il serait utile que de tels principes généraux trouvent place dans la convention afin de servir de base pour le futur règlement intérieur du Conseil exécutif. En outre, ces principes garantiraient l'application, pour les travaux de cet organe, de lignes directrices démocratiques généralement reconnues.

Le PRESIDENT : (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande de sa déclaration et de ses mots aimables à l'endroit du Président. Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, l'Ambassadeur Ekéus.

M. EKEUS (Suède)(parlant en qualité de Coordonnateur du Groupe des 21 pour les armes chimiques) (traduit de l'anglais) : Je prends aujourd'hui la parole en ma qualité de Coordonnateur du Groupe des 21 sur la question des armes chimiques et la déclaration que je vais lire émane du Groupe des 21 : L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 22 décembre 1987 la résolution 42/37 A sur les armes chimiques et bactériologiques (biologiques). Cette résolution a été adoptée sans qu'on ait procédé à un vote et tous les Membres de l'Organisation se sont donc joints au consensus existant à l'égard de ce texte.

Les membres du Groupe des 21 réitèrent aujourd'hui leur plein engagement au sujet de cette résolution. Ils sont donc attachés à ce que la Conférence du désarmement négocie une convention sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi de toutes les armes chimiques et sur leur destruction.

Le Groupe ne saurait donc accepter des solutions limitées, des demi-mesures ou des arrangements intérimaires, qui retarderaient la conclusion d'une interdiction globale de toutes les armes chimiques.

La position du Groupe, fondée sur la résolution 42/37 A, est que toutes les armes chimiques, et non pas seulement certaines, devraient être détruites, que toutes les installations de fabrication d'armes chimiques, et non pas seulement certaines, devraient être détruites, et que toute la production d'armes chimiques, et non pas seulement une certaine partie de cette production, devrait être interdite.

(M. Ekeus, Suède)

En outre, le Groupe des 21 estime que la Conférence du désarmement doit intensifier, durant la présente session, les négociations sur la convention et qu'elle doit redoubler d'efforts en vue d'élaborer le texte final de la convention le plus tôt possible. L'organisation efficace des travaux du Comité spécial des armes chimiques est essentielle pour que des progrès soient accomplis.

Le Groupe des 21 souligne que le temps presse, comme l'Assemblée le déclare dans sa résolution. Tous les participants aux négociations doivent faire le maximum pour promouvoir des progrès rapides. Les propositions seront examinées du point de vue de leur valeur intrinsèque ainsi qu'en fonction de leur aptitude à faciliter la solution rapide des questions en suspens. Les atermoiements et les retards nuisent aux négociations et mettent en péril leur succès, compromettent ainsi l'objectif général d'une interdiction totale négociée au niveau multilatéral.

Le Groupe des 21 se félicite des contacts bilatéraux entre les Etats, en particulier entre les deux Etats qui se sont déclarés possesseurs d'armes chimiques, dans la mesure où ces contacts sont effectués en vue de promouvoir l'élaboration définitive d'une convention multilatérale à une date la plus rapprochée possible. Des demi-mesures et des arrangements limités sur le plan géographique ou de toute autre manière pourraient aller à l'encontre du but recherché, pourraient nuire sérieusement aux négociations sur une convention véritablement universelle et complète, pourraient donner lieu à des préoccupations accrues en matière de sécurité et pourraient conduire à la prolifération des armes chimiques.

Conformément à la résolution 42/37 A de l'Assemblée générale, les négociations sur la convention devraient être traitées par toutes les délégations comme une question hautement prioritaire. Les parties aux négociations doivent tenir compte de cette priorité et examiner toutes les questions en fonction de l'intérêt primordial de la sécurité, qui consiste à interdire toutes les armes chimiques existantes et à venir.

Le Groupe des 21 continuera à oeuvrer avec résolution à la conclusion rapide d'une convention non discriminatoire, complète, vérifiable et efficace interdisant toutes les armes chimiques.

Le Groupe des 21 invite vivement toutes les délégations à honorer leurs engagements à l'égard de la conclusion de la convention à la date la plus rapprochée possible.

Ainsi s'achève la déclaration que je devais lire au nom du Groupe des 21. Je voudrais ajouter, de la part de la délégation suédoise, que nous avons écouté très attentivement l'important message de la Conférence des femmes pour l'action en faveur du désarmement, de la justice et de la paix et que nous l'étudierons de près et avec intérêt. Nous souhaitons la bienvenue parmi nous aux représentants de la Conférence.

Le PRESIDENT : (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Suède de sa déclaration au nom du Groupe des 21 et je donne la parole au dernier orateur inscrit pour aujourd'hui, le représentant de la Roumanie, l'Ambassadeur Dolgu.

M. DOLGU (Roumanie) : J'aimerais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous exprimer nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous sommes convaincus que vous saurez tout faire pour mettre vos qualités intellectuelles, toute votre expérience diplomatique au service de la Conférence afin que les travaux de celle-ci marquent des progrès à la mesure des exigences de nos peuples et pays. Je tiens également à exprimer notre appréciation, notre gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Harald Rose de la République démocratique allemande, pour la manière efficace dont il a su s'acquitter de sa tâche pendant le mois de février.

Puisque j'ai le privilège, comme d'autres orateurs qui m'ont déjà précédé, de prendre la parole en ce jour de fête, qu'il me soit permis d'adresser moi aussi mon humble hommage à celles qui sont toujours là pour donner et défendre la vie, pour élever les enfants et pour plaindre et enterrer les morts, à celles qui, dans les foyers, ou, de plus en plus nombreuses, dans la vie économique, sociale et politique, ne cessent de repousser la haine et la violence et de promouvoir les valeurs sacrées de l'entente, de l'amitié, de la paix et de la survie, de la survie non pas simplement d'une espèce mais de cette merveille unique que représente l'homme et la civilisation dont il a su s'entourer.

Le monde, notre monde, traverse une situation charnière; devant nous, un chemin mène vers le désarmement, tout d'abord nucléaire, et un autre vers la continuation, voire l'accélération de la course aux armements.

Oui, les deux principales puissances nucléaires ont reconnu qu'une guerre nucléaire ne pourrait être gagnée et qu'elle ne devrait pas être déclenchée. Oui, un accord portant sur l'élimination de deux catégories d'armes nucléaires a été signé, et l'URSS et les Etats-Unis poursuivent leurs efforts afin de concrétiser dans un traité leur accord de principe portant sur la réduction de 50 % des arsenaux stratégiques offensifs, tandis que de grands progrès ont été accomplis dans la préparation de la convention universelle sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques, et il est vrai que des négociations bilatérales soviéto-américaines sont menées dans le domaine des essais nucléaires. Tout cela est vrai, et nous nous en félicitons.

Il n'en reste pas moins que des tendances contraires se font jour.

A Bruxelles, le sommet de l'OTAN a réaffirmé le rôle des armes nucléaires dans la doctrine militaire de l'Organisation et on a insisté sur la décision de moderniser ces armes conformément à la décision de 1983, même si le communiqué adopté reste flou à cet égard.

(M. Dolgu, Roumanie)

Les essais d'armes nucléaires continuent sans arrêt, préparant la voie non seulement pour de nouveaux systèmes de telles armes, mais également pour une troisième génération d'armes - différentes à la fois des armes conventionnelles et des armes nucléaires.

En matière d'armes chimiques, tandis que l'on assiste à de nouveaux développements de la position de certains pays et à de nouveaux éléments de prolifération verticale et horizontale, on voit s'éloigner la perspective d'une conclusion rapide de la convention sur l'interdiction de telles armes. Pour ce qui est de la "guerre des étoiles", sa préparation continue et personne ne sait si cette guerre n'aura pas lieu. Ce ne sera certes pas pour demain, mais l'effort approprié est là et il n'est pas négligeable.

Ainsi, l'heure n'est pas à l'euphorie. Dans la situation internationale actuelle, qui, malgré quelques éclaircies, demeure grave et complexe, le problème fondamental reste l'arrêt de la course aux armements et le passage résolu au désarmement, tout d'abord au désarmement nucléaire. Car, si certains pas vers la solution des problèmes par voie de négociation ont été franchis, on n'est pas allé jusqu'à un changement radical des manières de penser et d'agir dans la vie internationale. La nouvelle pensée et la nouvelle approche dans la recherche de solutions pour les problèmes mondiaux n'en sont qu'à leurs débuts et ce n'est qu'à grand-peine qu'elles se fraient leur chemin. Sans redoubler d'efforts, avec la participation de tous les hommes politiques et des forces réalistes de tous les pays et de tous les peuples, on ne saurait déterminer un changement radical dans la pensée et dans l'action visant à résoudre les grands problèmes mondiaux. C'est dans cet esprit que, ces derniers jours, parlant au nom du peuple roumain, le Président de la Roumanie s'est prononcé, une fois de plus, contre la mise au point et le déploiement de nouvelles armes nucléaires en Europe et pour l'élimination de ces armes tant du continent européen que de toute autre région du monde.

Mon pays continue d'attacher une importance tout à fait particulière à l'arrêt des essais nucléaires.

Nous nous félicitons des négociations bilatérales soviéto-américaines visant à la limitation par étapes des essais nucléaires et ayant pour objectif final l'arrêt et l'interdiction générale de ces essais. Nous saisissons cette occasion pour réitérer une proposition de la Roumanie et, en même temps, pour nous joindre à l'appel contenu dans la Déclaration de Stockholm des six chefs d'Etat ou de gouvernement portant sur la suspension immédiate de tous les essais nucléaires, par tous les Etats, jusqu'à ce que, à la suite des négociations multilatérales menées dans le cadre de la Conférence du désarmement, un traité international portant sur l'interdiction complète et totale des essais nucléaires puisse être convenu.

(M. Dolgu, Roumanie)

Pour ce qui est du rôle de notre Conférence à cet égard, notre position est claire. Nous nous prononçons pour la constitution, le plus tôt possible, d'un comité spécial doté d'un mandat de négociation. Comme l'ont déjà souligné bon nombre d'orateurs qui m'ont précédé, et tout d'abord les représentants du Mexique, l'Ambassadeur García Robles, et de l'Australie, l'Ambassadeur Richard Butler, la résolution 42/27 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa dernière session avec la plus large majorité des voix jamais réalisée sur ce problème pourrait fournir à cet égard une base de départ appropriée. Certes, les efforts déjà consentis dans cette direction - et je citerai tout particulièrement le document CD/772 présenté par la délégation mexicaine conjointement avec d'autres membres du Groupe des 21 - devraient être poursuivis.

En ce qui concerne la délégation roumaine, ses préférences vont à une solution permettant le passage sans délai à la négociation d'un traité général d'interdiction des essais nucléaires. En même temps, nous sommes prêts à nous joindre à une solution de consensus ayant pour base le document susmentionné et la résolution 42/27 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le comité spécial qui devrait être créé aura deux groupes de travail appelés à examiner tant le contenu et le but d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires que la vérification et la mise en oeuvre des obligations assumées. A notre avis, le comité devrait examiner dans ses débats de fond les propositions et les suggestions avancées jusqu'à présent, ainsi que celles qui pourraient être présentées à l'avenir. Je saisis cette occasion pour rappeler à cet égard le document CD/756 présenté à la session précédente de la Conférence par des délégations de pays socialistes, y compris la Roumanie.

Je rappelle également que mon pays est prêt à participer, avec les moyens dont il dispose, à une expérience internationale sur l'échange de données sismiques de niveau II, ainsi qu'à la mise en place d'un réseau international de surveillance et à la mise en oeuvre des dispositions d'un traité visant l'interdiction des essais d'armes nucléaires.

La délégation roumaine insiste avec la même détermination pour que soient mises en place des structures de travail et de négociation pour tous les autres problèmes relatifs au désarmement nucléaire inscrits à l'ordre du jour de la Conférence.

Nous nous félicitons du rétablissement du Comité spécial sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Jusqu'à l'élimination totale et définitive de ces armes, la négociation et la conclusion d'un document international pertinent seraient d'une importance particulière pour les pays qui ne possèdent pas d'armes nucléaires.

Les programmes et les actions visant à étendre la course aux armements à l'espace représentent l'une des plus graves menaces contre la paix et la sécurité internationales.

(M. Dolgu, Roumanie)

Prévenir une pareille évolution est dans l'intérêt vital de tous les peuples du monde, ce qui confère à la Conférence du désarmement des responsabilités particulières.

De l'avis de notre délégation, la contribution de la Conférence devrait porter sur toute une série de domaines, parmi lesquels je citerai :

- la cessation de toute action et de tout programme d'armement dans l'espace ou d'utilisation de celui-ci à des fins militaires;

- l'élaboration des règlements et des mesures appropriés de nature à assurer l'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques, en dehors de toute compétition militaire;

- la création enfin, dans le cadre de l'ONU, d'un organisme spécial devant servir tant pour la surveillance de l'application des accords relatifs à la non-militarisation de l'espace, que pour l'utilisation pacifique de celui-ci, en tant que patrimoine commun de l'humanité.

Notre délégation a retenu avec intérêt différentes propositions qui ont été présentées à cet effet, portant notamment sur l'interdiction des armes antisatellites et la création d'un inspectorat international chargé de la vérification des objets lancés dans l'espace.

Nous nous félicitons de l'accord qui s'est dessiné pour ce qui est du rétablissement du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Néanmoins, force nous est de constater que, cette année encore - et ceci, à la suite des réserves de certaines délégations - on n'a pas pu convenir d'un mandat amélioré de cet organe.

Nous formons le voeu que, même dans ces conditions, le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace puisse marquer des progrès substantiels.

Pour conclure, je reviens à l'idée que j'ai effleurée au début de mon intervention. Dans cette situation charnière où des perspectives s'ouvrent aussi bien sur le désarmement que sur la continuation de la course aux armements avec tous les dangers dont celle-ci reste accompagnée, il est grand temps de redoubler d'efforts, tant dans cette enceinte que dans d'autres, pour que prévalent finalement les valeurs suprêmes du bon sens, de la raison, de la confiance et de la paix.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Roumanie pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. La liste des orateurs est épuisée pour aujourd'hui et je ne vois pas d'autres membres qui souhaiteraient prendre la parole. Il est maintenant temps de lever la séance, que nous reprendrons cet après midi à 15 heures. Je voudrais rappeler que le Comité spécial sur la prévention

(Le Président)

d'une course aux armements dans l'espace se réunira ici même immédiatement après la plénière. Je voudrais aussi vous annoncer, après consultation avec le président par intérim du Comité spécial sur les garanties négatives de sécurité, que la réunion de ce comité prévue pour ce matin aura lieu le jeudi 10 mars immédiatement après la plénière.

Cet après midi, nous commencerons à 15 heures par une réunion officielle consacrée aux questions d'organisation dont j'ai déjà parlé, à savoir le rétablissement d'un comité spécial au titre du point 5, la nomination de son président et, une fois officialisées ces décisions, les demandes adressées par des Etats non membres en vue de participer aux travaux de cet organe subsidiaire.

La séance est suspendue à 13 heures; elle est reprise à 15 h 25.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 446ème séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise. Je propose de régler les questions qui viennent d'être examinées à la réunion officielle en approuvant ce qui a été convenu. Je saisis donc la Conférence, pour décision, du document de travail CD/WP.323 contenant le Projet de mandat pour un comité spécial au titre du point 5 de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace".

En l'absence d'objection, je considérerai que la Conférence adopte ce document de travail.

Il en est ainsi décidé.

Je voudrais maintenant faire la déclaration suivante :

"A la suite de consultations officielles avec des membres de différents groupes, et en ce qui concerne le document de travail CD/WP.323 que la Conférence vient d'adopter, je voudrais souligner que, comme le savent tous les membres de la Conférence et comme le reflète le rapport de 1987 de la Conférence à l'Assemblée générale des Nations Unies (CD/787), l'examen de propositions concernant des mesures visant à prévenir une course aux armements dans l'espace est couvert par le mandat contenu dans le document CD/WP.323."

Je donne maintenant la parole au Coordonnateur du Groupe des 21.

M. DE AZAMBUJA (Brésil) (parlant en qualité de Coordonnateur du Groupe des 21) (traduit de l'anglais) : La Conférence du désarmement a reconstitué aujourd'hui le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le Président de la Conférence a fait une déclaration relative au mandat du Comité spécial. Le Groupe des 21 voudrait faire connaître officiellement ses vues au sujet du mandat.

(M. de Azambuja, Brésil)

L'Assemblée générale a adopté, le 22 décembre 1987, la résolution 42/33 sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace à une majorité écrasante, une seule voix s'étant élevée contre. Dans cette résolution, l'Assemblée générale priait la Conférence du désarmement "de reconstituer au début de sa session de 1988, avec le mandat voulu, un comité spécial chargé d'engager des négociations en vue de la conclusion d'un ou de plusieurs accords, selon qu'il conviendra, visant à prévenir, sous tous ses aspects, une course aux armements dans l'espace."

Les Etats membres du Groupe des 21 sont pleinement acquis aux dispositions de cette résolution. Selon eux, son adoption confirmait le désir manifesté par pratiquement tous les Etats d'améliorer le mandat du Comité spécial. Ils constatent avec regret qu'il n'a pas été possible d'améliorer le mandat conformément à une résolution de l'Assemblée générale. Confronté à la position rigide d'une certaine délégation, le Groupe des 21 a néanmoins décidé de faire preuve de bonne volonté et d'accepter de travailler sur la base du mandat énoncé par le Président. Le Groupe souligne que, comme l'a déclaré le Président lors de l'adoption du texte, le mandat couvre l'examen de propositions concernant des mesures visant à prévenir une course aux armements dans l'espace.

Le Groupe des 21 estime que le Comité devrait commencer ses travaux immédiatement afin de parvenir à des résultats, étant donné en particulier que la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement va se réunir à New York le 31 mai 1988.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Coordonnateur du Groupe des 21 pour la déclaration qu'il a faite au nom de son Groupe. Je donne la parole au représentant de l'Italie, l'Ambassadeur Pugliese, qui prendra la parole en sa qualité de Coordonnateur du Groupe occidental pour le point 5 de l'ordre du jour.

M. PUGLIESE (Italie) (parlant en qualité de Coordonnateur du Groupe occidental pour le point 5 de l'ordre du jour) (traduit de l'anglais) : Au nom du Groupe d'Etats occidentaux, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre prédécesseur, l'Ambassadeur Rose, pour les efforts que vous avez déployés et qui ont permis à la Conférence de prendre une décision concernant le rétablissement du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Depuis le début de la session, le Groupe occidental a manifesté son intérêt de voir reprendre promptement les travaux sur cet important point de l'ordre du jour de la Conférence. Nous appuyons donc pleinement le rétablissement du Comité spécial et nous avons l'intention, comme par le passé, d'y contribuer activement car nous sommes convaincus qu'il reste encore beaucoup à faire dans le cadre du mandat adopté. Je voudrais souligner que c'est bien entendu le mandat - je répète : le mandat - dans le cadre duquel nous travaillerons, bien que nous acceptions naturellement le droit de toute délégation d'exprimer les vues auxquelles elle tient durant nos débats.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Coordonnateur du Groupe occidental pour le point 5 de l'ordre du jour, qui vient de prononcer une déclaration au nom de son groupe. Je donne maintenant la parole au représentant de la Mongolie, qui prendra la parole en sa qualité de Coordonnateur du Groupe socialiste pour le point 5 de l'ordre du jour.

M. ERENDO (Mongolie) (parlant en qualité de Coordonnateur du Groupe socialiste pour le point 5 de l'ordre du jour) (traduit du russe) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence pour le mois de mars. Nous vous présentons nos voeux de succès dans l'exercice de vos importantes fonctions et vous assurons que nous sommes prêts à vous offrir à cet égard toute la coopération possible.

Je voudrais aussi remercier le représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Rose, de l'efficacité avec laquelle il a dirigé nos travaux durant le mois de février.

Ma délégation voudrait faire la déclaration suivante, en sa qualité de Coordonnateur du Groupe des pays socialistes pour le point 5 de l'ordre du jour, en ce qui concerne la décision qui vient d'être prise quant au rétablissement du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La création du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace ne peut être en soi qu'un motif de satisfaction. En effet, l'interdiction du déploiement dans l'espace de tout type d'armes, parallèlement aux questions concernant la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, l'interdiction des essais d'armes nucléaires et la conclusion d'une convention sur l'élimination des armes chimiques, constitue le problème le plus actuel de l'heure. Il est indispensable de sauvegarder le caractère pacifique de l'espace, d'exclure ce milieu de la zone des préparatifs et des confrontations militaires et d'en faire un domaine de confiance et de coopération internationale active pour le bien de tous les Etats du monde, quel que soit le stade de leur développement économique. Afin d'atteindre ce noble but, la Conférence du désarmement peut et doit jouer son rôle en tant que seul organe multilatéral de négociation sur le désarmement.

En même temps, nous nous pouvons qu'être frappés par le fait que le Comité spécial de la Conférence continue, depuis un certain nombre d'années, d'être privé d'un mandat clair et sans équivoque pour la conduite de négociations spécifiques, qu'il piétine pratiquement sur place et qu'il perd son temps à des débats stériles sur des problèmes depuis longtemps étudiés et examinés, y compris par lui-même.

On peut dire sans exagération que, dès la session de 1986, le Comité spécial a défini les problèmes liés à la prévention de l'extension à l'espace de la course aux armements et a examiné et identifié les interdictions et les limitations découlant des accords internationaux existants, de même qu'il a

(M. Erendo, Mongolie)

mis en évidence les lacunes qui marquent le régime juridique appliqué à l'espace. Nous estimons par conséquent que le mandat actuel du Comité spécial est déjà rempli et qu'il devrait être depuis longtemps modifié conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de ses dernières sessions, y compris la résolution 42/33.

Sans entrer dans une polémique inutile, nous appelons l'attention à cet égard sur les résultats du vote qui a eu lieu au sujet de cette résolution : 154 Etats ont voté pour, et un seul contre. C'est précisément cette position qui a de nouveau entravé les efforts de la majorité des Etats membres de la Conférence visant à passer enfin à des négociations orientées vers des travaux concrets et pratiques dans le cadre de la Conférence.

En même temps, guidés par le désir d'entamer le plus rapidement possible les travaux concrets du Comité spécial, les Etats socialistes ont jugé possible d'adopter le mandat que vient d'approuver la Conférence.

Par ailleurs, nous réaffirmons la nécessité, ressentie depuis longtemps, de concentrer principalement l'attention et les efforts sur l'examen des propositions existantes et des initiatives futures visant à élaborer des mesures concrètes en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace et d'entamer sans tarder des négociations.

L'examen des propositions et initiatives avancées par diverses délégations montre que la Conférence a accumulé un grand nombre d'idées fort utiles pouvant servir de base à des pourparlers de fond en vue de parvenir à un accord ou à des accords internationaux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Un certain nombre de propositions avancées par des pays socialistes et d'autres pays portant sur divers aspects de la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, y compris des mesures partielles mais extrêmement importantes à cet égard, attendent un examen concret et sérieux de la Conférence. Nous voudrions souligner en particulier la proposition concernant un examen structuré des propositions existantes et des initiatives futures.

Naturellement, la position des pays socialistes à ce sujet reste empreinte de souplesse. Nous estimons que notre manière d'aborder les problèmes n'est pas la seule à être correcte et nous sommes ouverts aux propositions d'autres délégations. Nous pensons que c'est précisément cette démarche qui peut contribuer à examiner quant au fond les questions liées à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et à passer à l'élaboration d'accords multilatéraux dans ce domaine.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Coordonnateur du Groupe socialiste pour le point 5 de l'ordre du jour, qui a fait une déclaration au nom de son groupe. Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, l'Ambassadeur Fan Guoxiang.

M. FAN Guoxiang (Chine) (traduit du chinois) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence pour le mois de mars. La République fédérale d'Allemagne et la Chine entretiennent des relations amicales dans de nombreux domaines. Vous-même, Monsieur le Président, avez une longue expérience de la diplomatie et êtes familier avec les travaux en matière de désarmement. Je suis convaincu que la Conférence, sous votre direction éclairée, obtiendra de nouveaux succès. La délégation chinoise collaborera activement avec vous. Je voudrais également remercier le Président du mois dernier, l'Ambassadeur Rose de la République démocratique allemande, pour les résultats remarquables qu'il a obtenus.

En 1987, l'Assemblée générale a adopté à sa quarante-deuxième session la résolution 42/33 sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, par laquelle elle demande spécifiquement à la Conférence du désarmement de constituer un comité spécial sur l'espace. Elle "prie en outre la Conférence du désarmement de reconstituer au début de sa session de 1988, avec le mandat voulu, un comité spécial chargé d'engager des négociations en vue de la conclusion d'un ou de plusieurs accords, selon qu'il conviendra, visant à prévenir, sous tous ses aspects, une course aux armements dans l'espace".

Cependant, la divergence d'opinions quant au mandat du Comité spécial a empêché que ce dernier soit constitué rapidement. L'Ambassadeur Rose, notre Président pour février, a activement organisé des consultations sur ce sujet, à quoi se sont ajoutés vos propres efforts, Monsieur le Président. Toutes les parties sont finalement parvenues à un accord et ont rétabli aujourd'hui le Comité spécial.

Je voudrais souligner qu'au cours des consultations, de nombreuses délégations, en particulier le Groupe des 21, ont adopté une attitude très souple quant aux questions de procédure et ont ainsi joué un rôle positif dans la reconstitution du Comité spécial. La délégation chinoise voudrait leur exprimer sa gratitude à cet égard. Pour sa part, la délégation chinoise a toujours attaché une grande importance au point 5, "Prévention d'une course aux armements dans l'espace". Afin que les travaux de fond puissent commencer dès que possible, la délégation chinoise est également en mesure d'accepter la procédure adoptée pour la constitution du Comité spécial sur l'espace. Nous espérons qu'il pourra réaliser de nouveaux progrès en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace.

Avant de conclure, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Taylhardat de son accession à la présidence du Comité spécial. Je suis convaincu que son dynamisme permettra de réaliser de nouveaux progrès au titre de ce point important.

(M. Fan Guoxiang, Chine)

La Journée internationale de la femme est aujourd'hui célébrée. Notre Conférence a reçu ce matin la visite des participantes au Congrès de Genève des femmes pour l'action en faveur du désarmement, de la justice et de la paix. La délégation chinoise voudrait leur souhaiter la bienvenue. Je tiens également à saisir cette occasion pour exprimer tous mes vœux et toutes mes félicitations à ces participantes ainsi qu'à toutes les représentantes des pays, aux fonctionnaires du secrétariat et aux interprètes de sexe féminin.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je ne vois pas d'autres orateurs qui souhaiteraient prendre la parole.

Nous allons maintenant passer à la nomination du Président du Comité spécial. Je crois savoir que l'accord s'est fait sur le candidat proposé par le Groupe des 21, l'Ambassadeur Adolfo Taylhardat, du Venezuela. Puis-je demander à la Conférence d'adopter officiellement cette décision ?

Il en est ainsi décidé.

Je voudrais exprimer, au nom de la Conférence, nos félicitations à l'Ambassadeur Taylhardat, qui vient d'être nommé Président du Comité spécial. En lui offrant tous nos vœux de succès dans l'exercice de ses importantes fonctions, je tiens à rappeler que c'est grâce aux talents de diplomate et aux efforts inlassables de l'Ambassadeur Taylhardat, qui était alors Président de la Conférence, que le Comité spécial au titre du point 5 de l'ordre du jour a été créé pour la première fois à la Conférence.

Je tiens aussi à remercier l'Ambassadeur Rose, de la République démocratique allemande, pour le rôle qu'il a joué en sa qualité de Président pour le mois de février dans les consultations qui ont aujourd'hui permis de rétablir le Comité spécial. Je voudrais également remercier ceux qui ont fait preuve dans leur attitude d'un esprit de compromis. Je donne la parole à l'Ambassadeur Taylhardat.

M. TAYLHARDAT (Venezuela) (parlant en qualité de Président du Comité spécial pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace) (traduit de l'espagnol) : Je tiens tout d'abord à dire notre satisfaction de vous voir présider nos travaux en ce mois de mars. Nous connaissons vos excellentes qualités personnelles et professionnelles et sommes convaincus que, sous votre présidence, les travaux de la Conférence pourront faire de grands pas en avant. De notre côté, nous vous offrons notre collaboration et vous souhaitons tout le succès possible.

Je voudrais aussi, Monsieur le Président, exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Rose, pour la façon dont il a présidé les travaux de la Conférence pendant le mois de février et pour les efforts qu'il a déployés afin que soient rétablis les différents comités spéciaux. Je puis tout particulièrement témoigner des efforts qu'il a faits pour que soit reconstitué, sous sa présidence, le Comité que nous rétablissons ce soir.

(M. Taylhardat, Venezuela)

Que cela se soit fait alors que vous-même présidez nos travaux nous est aussi une source de satisfaction. Je voudrais par ailleurs vous remercier de la confiance que vous m'avez faite en me choisissant comme Président du Comité spécial pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ma reconnaissance va en premier lieu au Groupe des 21, qui m'a proposé comme candidat à cette importante fonction, et elle s'étend aux autres groupes ainsi qu'à la Chine qui ont accepté et appuyé ma candidature.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire à ce stade de parler de l'importance du Comité spécial, qui en est à sa quatrième année d'existence. Comme vous venez de le rappeler, c'est en mars 1985, alors que je présidais la Conférence, que nous sommes parvenus pour la première fois à un accord sur le mandat du Comité. Conscient de l'importance croissante que prenait déjà la question et du risque que l'on courait de voir s'étendre à l'espace la course aux armements qui se déroule sur la Terre, je n'ai épargné alors aucun effort pour trouver une formule de consensus qui permette d'engager des travaux de fond sur le point 5 de notre ordre du jour. Aussi ai-je éprouvé de la satisfaction à pouvoir assumer la présidence du Comité et je ne m'en engage que plus à tout faire pour donner une impulsion à ses travaux.

Au cours des trois années d'existence du Comité, l'examen de la question a fait de grands progrès. Tout cela est dû sans aucun doute à l'excellence de la tâche accomplie par mes prédécesseurs, les Ambassadeurs Alfarargi de l'Egypte, Bayart de la Mongolie, et Pugliese de l'Italie. Je me propose pour ma part de m'employer à suivre l'orientation imprimée par mes illustres prédécesseurs pour que nos travaux avancent autant que faire se peut.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Taylhardat de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Nous allons maintenant passer aux demandes adressées par des Etats non membres en vue de participer aux travaux du Comité spécial qui vient d'être reconstitué. Le secrétariat a distribué les documents de travail publiés sous les cotes CD/WP.324 à 355 contenant des projets de décisions concernant les demandes reçues des Etats suivants : Norvège, Finlande, Nouvelle-Zélande, Autriche, Irlande, Portugal, Suisse, Zimbabwe, Espagne, Grèce, Danemark et Turquie. Etant donné que les projets de décisions distribués par le secrétariat n'ont soulevé aucune objection, je propose qu'ils soient adoptés ensemble, selon la pratique suivie en pareil cas. Je ne vois pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

Avant de lever la séance, je voudrais rappeler que le Comité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui vient d'être reconstitué, tiendra ici même sa première réunion cet après-midi, immédiatement après la plénière. Je rappelle aussi que la réunion du Comité spécial sur les garanties négatives de sécurité, qui était prévue pour aujourd'hui, aura lieu le jeudi 10 mars immédiatement après la plénière.

(Le Président)

Comme il avait été prévu à l'ouverture de la session annuelle, il se peut que nous ayons à réorganiser notre calendrier des réunions, étant donné la charge de travail croissante de la Conférence et de ses organes subsidiaires. A cet égard, les présidents des comités spéciaux et moi-même nous réunirons bientôt afin de veiller à ce que nous utilisions au maximum les ressources dont nous disposons.

Comme il n'y a pas d'autres questions à examiner, je vais maintenant lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 10 mars, à 10 heures.

La séance est levée à 15 h 45.